

L'an deux mille dix-neuf, le onze février à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 1^{er} février 2019.

Étaient présents :

M. Jean-Claude PASSIER, Mme Michèle PANISSET, M. Alexandre GAUTHIER (à partir de la question n°6), M. Philippe DUVERNOY, Mme Lucie BERNA, M. Philippe TISSOT (à partir de la question n°6), Mme Ghénia BENSAOU (jusqu'à la question n°5), M. Philippe BRUYERE, Mme Léopoldine ROUDET, Adjoint
M. Louis CUENIN, M. Jean-Marie AVELINE, M. Abderrahim EZZAHAR, Mme Francine GONAND, Mme Patricia LHOMME, Mme Gisèle CUCHET, M. Gilles MAILLARD, M. François NIGGLI, M. Karim DJILALI, M. Christophe FROPPIER (à partir de la question n°2), Mme Sophie GUILLAUME, M. Rémi PLUCHE, M. Patrick DOSNE, Mme Chantal VUILLEMARD, Mme Martine CHENUS MARTHEY, M. Eric LANCON, Mme Françoise BAQUET CHATEL (à partir de la question n°6), M. Gilles BORNOT, M. Ilker CIFTCI, Conseillers Municipaux

Étaient excusés :

M. Alexandre GAUTHIER avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET (jusqu'à la question n°5)
Mme Ghénia BENSAOU avec pouvoir à Mme Léopoldine ROUDET (à partir de la question n°6)
Mme Virginie CHAVEY avec pouvoir à M. François NIGGLI
Mme Christine SCHMITT avec pouvoir à M. Louis CUENIN
Mme Myriam CHIAPPA KIGER avec pouvoir à M. Eric LANCON

Étaient absents :

M. Philippe TISSOT (jusqu'à la question n°5)
Mme Hélène HENRIET
M. Christophe FROPPIER (pour la question n°1)
Mme Françoise BAQUET CHATEL (jusqu'à la question n°5)
M. Roland GASTINEAU
Mme Dominique LEMESLE

Secrétaire de séance : Mme Sophie GUILLAUME

Assistaient à la réunion les fonctionnaires suivants :

Mme Célia BERGOUNIOUX-EVEN – Mme Marie-Laurence BART - Mme Dina CIANI - Mme Cécile FERRARI – Mme Laëtitia LOCKERT - Mme Sylvie GRAU – Mme Sandrine CAILLEUX - Mme Véronique MARIZIER – M. David HERMET

Madame le Maire

Je déclare la séance du Conseil Municipal du 11 février ouverte. J'annonce les procurations : Myriam CHIAPPA KIGER a donné procuration à Eric LANCON, Virginie CHAVEY a donné procuration à François NIGGLI, Christine SCHMITT a donné procuration à Louis CUENIN et Alexandre GAUTHIER me donne procuration jusqu'à son arrivée car il va être un petit peu en retard.

Je désigne Sophie GUILLAUME comme secrétaire de séance puisqu'elle est la plus jeune.

Je vous demande d'approuver le procès-verbal du 17 décembre 2018. Y-a-t-il des remarques ? Non. Des objections ? Je n'en vois pas.

J'annonce que le prochain Conseil Municipal aura lieu, ici même, le 25 mars à 18 heures.

Nous allons commencer le Conseil. La première question est l'installation de Monsieur BORNOT.

1. CONSEIL MUNICIPAL – INSTALLATION DE MONSIEUR GILLES BORNOT – CONSEILLER MUNICIPAL

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Suite à la démission de Monsieur Roger CEGLINSKI de ses fonctions de Conseiller Municipal en date du 21 janvier, il y a lieu de compléter le Conseil Municipal dont un siège est devenu vacant.

Conformément au Code Electoral, c'est le candidat venant immédiatement après le dernier élu qui est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège est devenu vacant.

En tant que candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste « Pour Montbéliard, Ensemble poursuivons », c'est Monsieur Gilles BORNOT qui est installé dans ses fonctions de Conseiller Municipal.

Bienvenue dans notre Conseil Municipal Monsieur BORNOT. J'espère que vous y trouverez de l'intérêt et que vos propositions seront constructives.

Y-a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Question n° 2.

Oui Monsieur BORNOT, excusez-moi ! Cela commence bien !

Monsieur Gilles BORNOT

Bonjour. Pour avoir des remarques, il faut déjà avoir la parole ! Je voulais vous remercier pour votre mot d'accueil. Effectivement, je vais essayer d'être un Conseiller Municipal d'Opposition constructif mais néanmoins vigilant et critique certaines fois.

Je tenais aussi à remercier, pour ces onze années dans cette assemblée à la Ville de Montbéliard, Roger CEGLINSKI, dont six ans en tant qu'Adjoint au Maire. Il a fait preuve, on peut dire, de responsabilité en offrant sa démission puisqu'il est éloigné de Montbéliard et je voulais simplement souligner ces onze années qu'il a passé au sein de ce Conseil Municipal. Merci.

Madame le Maire

Vous avez raison de le souligner, c'était un élu, nous ne partageons pas la même sensibilité politique, néanmoins, il était toujours assez tempéré et modéré dans ses propositions et c'est un élu qui effectivement a apporté un certain nombre de choses à notre ville et à notre Conseil Municipal.

Monsieur LANCON.

Monsieur Eric LANCON

J'allais dire la même chose. Il n'y a aucune polémique entre Monsieur C EGLINSKI et notre équipe – réduite, il est vrai-, aucune interprétation, il a tout simplement souhaité, comme la Presse l'a rappelé, en toute légitimité, en toute conscience –d'ailleurs, je trouve que c'est un acte non pas courageux mais responsable de sa part- quitter notre Conseil Municipal. Je vois que le journal est utile car je vois que Jean-Marie est revenu parmi nous suite à des absences. Il faut que l'on soit très présents – Madame CHIAPPA KIGER est absente aujourd'hui, elle est même en arrêt de travail – dans cette période un peu trouble où les élus sont beaucoup remis en cause. Nous tous. On a un devoir de participation, présence qui est importante et nous l'assumerons, l'Opposition, jusqu'à la fin de ce mandat. Voilà Madame le Maire.

Madame le Maire

Merci Monsieur LANCON. Ce sont surtout les Parlementaires qui sont mis au ban un petit peu des élus pour le moment aujourd'hui, les Maires et l'ensemble des Conseillers Municipaux font encore partie des élus qui sont très appréciés et qui sont à proximité avec la population en tout cas pour ce qui me concerne et pour notre Conseil Municipal, que cela ne change pas. Merci.

- Monsieur Gilles BORNOT est installé Conseiller Municipal -

Madame le Maire

Question n°2 « Commissions Municipales – Nomination d'un membre à la Commission n°5 suite à la démission de Monsieur Roger C EGLINSKI ».

2. COMMISSIONS MUNICIPALES – NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION N°5 SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR ROGER C EGLINSKI

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Je vous propose de voter à main levée si vous en êtes tous d'accord. Y-a-t-il des oppositions ? Non.

Je demande à la liste « Pour Montbéliard, Ensemble poursuivons » de nous proposer un nom pour la Commission n°5, en remplacement de Roger C EGLINSKI.

Monsieur Eric LANCON

Monsieur BORNOT évidemment.

Madame le Maire

Donc Monsieur BORNOT est nommé dans la Commission n°5 en remplacement de Roger C EGLINSKI.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°3 « Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – Membres – Modification suite à démission ».

3. COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) – MEMBRES – MODIFICATION SUITE A DEMISSION

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Il en est de même pour la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Monsieur Eric LANCON

La réponse sera identique !

Madame le Maire

La réponse est identique donc je vous donne la liste de cette commission :

Pour la liste "Montbéliard Renouveau" :

- Mme Hélène HENRIET
- M. Gilles MAILLARD
- Mme Lucie BERNA
- Mme Christine SCHMITT
- M. Philippe BRUYERE
- M. Patrick DOSNE

Pour la liste "Pour Montbéliard, Ensemble poursuivons" :

- M. Gilles BORNOT

Pour la liste "Montbéliard Bleu Marine" –s'ils existent encore !-

- Mme Dominique LEMESLE

Pour la liste "Montbéliard, un avenir ensemble"

- Monsieur Ilker CIFTCI

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°4 « Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Election d'un membre suite à démission ».

4. CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) – ELECTION D'UN MEMBRE SUITE A DEMISSION

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Là, nous ne pouvons pas voter à main levée, il s'agit d'un vote à bulletin secret donc il va y avoir un vote traditionnel. Dans vos dossiers, vous avez le matériel de vote.

Y-a-t-il des candidats ?

Monsieur Eric LANCON

Nous proposons Monsieur Gilles BORNOT.

Madame le Maire

Monsieur Gilles BORNOT pour votre liste. Y-a-t-il d'autres candidats ?

Madame Ghénia BANSAOU

Moi.

Madame le Maire

Madame Ghénia BANSAOU. Très bien. Donc deux candidats pour le Centre Communal d'Action Sociale : Monsieur Gilles BORNOT et Madame Ghénia BANSAOU. Il y en a d'autres ? Attendez, il y a une recherche juridique...

Madame Martine CHENUS MARTHEY

Moi, il me semble qu'il y a une obligation d'avoir une personne de l'Opposition !

Madame le Maire

Oui, on est en train de rechercher.... Oui, c'est une obligation. Donc, nous sommes obligés légalement de prendre une personne de la liste d'Opposition ou des listes d'Opposition d'ailleurs - puisqu'il y en a une autre, enfin, il y en a deux autres-. Donc le candidat est Monsieur Gilles BORNOT. Pas d'autres candidats ? Très bien.

On vous fait passer l'urne.

- Passage de l'urne -

Madame le Maire

Pour le dépouillement, c'est donc Louis CUENIN et Sophie GUILLAUME qui vont dépouiller.

- Dépouillement -

Madame le Maire

Monsieur Gilles BORNOT a obtenu 9 voix, Madame Ghénia BANSAOU a obtenu 7 voix et il y a 14 bulletins nuls ou blancs.

Donc Monsieur Gilles BORNOT est élu. Normalement, Monsieur BORNOT, le prochain Conseil d'Administration est jeudi à 17h30 au Foyer Bossière.

Monsieur LANCON.

Monsieur Eric LANCON

Avec le recul, nous sommes surpris que Madame BANSAOU se soit présentée. Nous n'avons rien contre vous Madame BANSAOU, vous l'aurez bien compris...

Madame le Maire

On a fait une erreur !

Monsieur Eric LANCON

On pourrait l'interpréter d'une manière un petit peu bizarre, on pourrait vous prêter des intentions belliqueuses. Ce n'est pas tellement normal, vous comprendrez bien,...

Madame le Maire

Non mais c'est une erreur qui est réglée puisque tout s'arrange bien !

Nous passons à la question n° 5 « Délégations du Conseil Municipal du Maire – Modifications ».

5. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MAIRE – MODIFICATIONS

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Nous avons, en avril 2014, voté un certain nombre de délégations du Conseil Municipal au Maire qui sont susceptibles d'évoluer aujourd'hui pour faciliter et simplifier un certain nombre de choses.

La première chose : l'alinéa 16 de l'article L2122-22 prévoit que le Conseil Municipal peut charger le Maire : *"d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans les cas définis par le Conseil Municipal"*. C'est complété par la possibilité de *"transiger avec les tiers dans la limite de 1000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus"*. Nous sommes dans le premier cas de figure. La transaction est un mode de règlement alternatif des conflits. Il est proposé d'étendre cette délégation du Maire à la possibilité de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 €.

Le deuxième changement : l'alinéa 22 de l'article L2122-22 prévoit que le Conseil Municipal peut charger le Maire *"d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du Code de l'Urbanisme"*. Il a été complété par la mention *"dans les conditions fixées par le Conseil Municipal"*. Il s'agit, là, de faire bénéficier aux communes qui bénéficient d'un droit de priorité, de ce même droit de priorité sur les immeubles de l'Etat ou des sociétés dont l'Etat détient la majorité du capital et de certains établissements publics, en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations répondant aux objets définis à l'article L. 300-1 du Code de l'Urbanisme. Ce droit peut être délégué en vertu de l'article L240-1 du Code de l'Urbanisme, notamment à des organismes d'habitations à loyer modéré. Les délais de réactivité nécessaires à l'exercice de ce droit de priorité rendent opportun d'organiser sa délégation du Conseil Municipal au Maire dans les conditions prévues par la loi.

Le troisième changement : le nouvel alinéa 27 de l'article L2122-22 prévoit que le Conseil Municipal peut charger le Maire *"de procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux"*. Afin d'accélérer le règlement de ces affaires, il est proposé d'autoriser le Maire à procéder, sans qu'il soit fixé de limite, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives aux propriétés communales, lorsque les crédits sont inscrits au budget et de lui permettre d'habiliter toute personne publique ou privée à déposer de telles demandes sur les biens municipaux.

Donc, il vous est proposé de voter ces trois aménagements dont je viens de vous parler afin de faciliter les choses, de les simplifier et d'aller plus vite.

Y-a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Nous passons à la question n°6 « Débat d'Orientations Budgétaires – Rapport d'Orientations Budgétaires – Exercice 2019 ».

6. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2019

Avant de donner la parole à Jean-Claude PASSIER qui va vous expliquer les choses de manière précises, moi, je voulais vous faire un propos général.

D'abord, pour vous rappeler que le DOB est un document obligatoire que l'on doit présenter avant l'adoption du budget. Le vote du budget aura lieu au prochain Conseil Municipal du 25 mars 2019.

Le Débat d'Orientations Budgétaires est un exercice qui réclame, non seulement de l'analyse, mais une capacité de projection dans l'avenir, à la fois sur les finances de la collectivité et ses projets afin d'aboutir à l'élaboration d'un budget réaliste.

Le contexte financier, en ce qui concerne la Ville de Montbéliard, est ambivalent puisqu'il repose à la fois sur des éléments de politique nationale (la Loi de Finances) mais aussi sur la politique locale, l'état de la collectivité, en particulier l'état des finances de la collectivité. C'est un effort considérable qui est demandé aux différentes collectivités pour réduire la dépense publique, que l'Etat demande aux différentes collectivités. C'est ainsi que depuis plusieurs années, les collectivités et leurs établissements publics doivent contribuer pour 13 milliards d'euros soit une contribution de 2 000 600 000 € par an, ceci jusqu'en 2022. De là, se dessine, bien sûr, pour nous, une tendance à long terme de la constance des finances publiques, c'est la constance dans l'effort de gestion dorénavant incontournable pour tous les acteurs publics. A cela, il faut ajouter des incertitudes liées aux réformes fiscales en cours ou à venir comme la suppression de la Taxe d'Habitation pour 80% des ménages (peut-être 80%, peut-être 100%, on ne sait pas) qui ne sécurise pas l'avenir financier de la Ville de Montbéliard comme des autres communes d'ailleurs.

Au niveau municipal, les indicateurs financiers de la Ville sont tous repassés au vert et les efforts de gestion importants consentis ces quatre dernières années nous offre à nouveau la possibilité d'investir de façon soutenue pour poursuivre le développement de la ville, entretenir notre patrimoine et répondre, d'une manière plus générale, aux besoins des Montbéliardais.

En quelque sorte, le Débat d'Orientations Budgétaires 2019 est l'aboutissement d'un travail entamé dès 2014 à l'arrivée de notre équipe aux commandes de la Ville. Je voulais d'ailleurs, une nouvelle fois, remercier mes collègues élus qui ont vraiment joué le jeu et participé à ce bel effort d'économies ainsi que les services de la Ville, tous services confondus, qui ont travaillé, bien sûr, à nos côtés pour réussir à assainir une situation très difficile.

Face à la situation alarmante dans laquelle se trouvaient les finances de la collectivité, les élus ont pris des mesures sérieuses, parfois difficiles, de réduire les dépenses de fonctionnement et retrouver peu à peu une capacité d'autofinancement pour relancer une politique d'investissement nécessaire et ambitieuse. Cette bonne nouvelle ne doit pas occulter la réalité des baisses, désormais structurelles, des dotations de l'Etat dans laquelle s'inscrit la préparation du budget de la collectivité. Rappelons que la Ville a vu la Dotation Globale de Fonctionnement baisser de 3 310 000 € par an depuis 2013. Cette Dotation Globale de Fonctionnement était de 4 776 000 € en 2013, elle est, aujourd'hui, de 1 450 000 € en 2018, c'est-à-dire une perte de plus de trois millions d'euros. La part qu'elle représente aujourd'hui dans les recettes de fonctionnement n'est plus que de 3% contre 10% en 2013. Au total, cumulées, les pertes pour la Ville s'élèvent à plus de dix millions d'euros de recettes sur la période de 2013 à 2018. C'est une somme, bien sûr, colossale qui sans une gestion rigoureuse de la part de la collectivité, avec une vraie volonté politique des élus aurait pu précipiter les comptes de la Ville dans « le rouge » durablement avec les conséquences que l'on peut imaginer sur le fonctionnement des services, sur les effectifs et sur la politique d'investissement.

Parmi les principales mesures prises pour redresser les finances municipales, la Ville a réduit sa dette de manière importante passant de 41 millions d'euros en 2013 à 30 millions d'euros en 2018. La capacité de désendettement est passée, elle, de 15 ans à 7 ans, largement donc en-dessous du seuil critique des 12 ans.

Nous avons optimisé le fonctionnement de la collectivité en réorganisant plusieurs services municipaux. Nous avons contenu la masse salariale et limité les coûts de fonctionnement en dressant un inventaire complet et précis de l'état de notre patrimoine, doublé d'une liste d'interventions à

réaliser à court, moyen et long terme en matière d'entretien, de cession et de démolition. Et, nous avons contenu les investissements pour pouvoir mieux les relancer dès l'année 2016.

A noter que les élus auraient pu choisir la facilité en augmentant les taux des impôts locaux, cela n'a pas été le cas. C'est le choix difficile, au vu du contexte, du maintien des taux, conformément à nos engagements de campagne –je vous le rappelle- qui a été fait pour ne pas alourdir davantage les charges qui pèsent sur les ménages. De même, aucun service n'a été supprimé. Les efforts de gestion réalisés n'ont rien coûté aux contribuables pas plus qu'ils n'ont pénalisé les usagers des services.

2017 et plus encore 2018 ont été marquées par le retour des investissements structurants. Cette capacité à investir découle directement des efforts de gestion réalisés et que j'ai énoncés précédemment. L'indicateur par excellence qui est l'épargne nette est passé d'une situation critique à une situation plus que satisfaisante. Partant de là, il est à nouveau possible pour nous d'investir dans des projets importants et structurants.

Pour 2019, la Ville envisage ainsi de consacrer à ses projets entre 6 à 7 millions d'euros. Cette somme très significative est fléchée par les cinq grandes priorités que vous connaissez puisqu'elles étaient écrites dans le document que nous avons distribué en fin d'année 2017, début 2018 qui sont :

- faire de Montbéliard une ville attractive, une ville sûre et entretenue, une ville solidaire et attentive à chacun
- une action municipale modernisée, efficiente et tournée vers la satisfaction de l'utilisateur
- une action municipale visible et lisible

Une vingtaine d'objectifs sont définis par la Municipalité dont deux grands qui sont l'attractivité du centre-ville avec Action Cœur de Ville et la poursuite, bien sûr, du renouvellement urbain de la Petite-Hollande avec la rénovation urbaine de la ZAC des Hexagones mais aussi bien d'autres objectifs.

D'ailleurs, en fin de Conseil, nous vous distribuerons un document de communication, qui a été réalisé par notre service, qui vous donnera l'état, la continuation de la revue de projets distribuée il y a maintenant un an et demi qui est le prolongement de nos actions et le déroulé des projets.

Je vous remercie de votre écoute et je laisse la parole à Jean-Claude PASSIER qui va vous donner des explications beaucoup plus détaillées.

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

Merci Madame le Maire.

Vous avez en page 9, le plan de travail de cette séance. Vous avez sur le CD-Rom, le document détaillé qui est aussi sur papier et qui fait une quarantaine de pages. Je vais bien sûr reprendre tous les propos de Madame le Maire puisque nous sommes complètement en phase sur ce développement et vous présenter cela avec les chiffres et des détails un peu plus précis sur la manière dont nous avons travaillé.

Le Débat d'Orientations Budgétaires 2019 permet de vous présenter et d'exprimer notre volonté, nos objectifs, nos ambitions pour l'avenir en s'appuyant sur les résultats connus des trois dernières années.

A la fin de la quatrième année de mandat, c'est un point d'étape significatif, un moment de réflexion sur les actions et la stratégie de gestion de la collectivité que nous menons depuis notre arrivée et que nous souhaitons pérenniser.

Pour ces raisons, je m'attacherai cette fois un peu plus aux aspects stratégiques et politiques qu'aux aspects comptables, même si ces aspects comptables sous-tendent forcément l'évolution des propositions que l'on va vous faire.

Je rappelle que le débat a lieu conformément à la Loi NOTRe, c'est la raison pour laquelle le plan que vous avez en page 9 est complet et nous n'avons pas le choix, nous devons effectivement respecter

complètement cette présentation. La présentation qui est faite respecte donc les dispositions, en particulier dans la rédaction de la brochure que nous avons diffusée.

Un retour sur le contexte. Pour présenter la rétrospective 2014 / 2017 encore faut-il se remémorer le contexte de notre arrivée. Je vais reprendre forcément toute une série de propos génériques qui ont été posés par Madame le Maire, peut-être en les détaillant, peut-être en les soumettant à des slides qui vous montreront très précisément où en sont ces chiffres. En 2014, c'est entre 40 et 41 millions d'euros de dette, ce sont des investissements réalisés contestables dans leur utilité, c'est un budget de fonctionnement incompatible avec les décisions nationales de financement de l'Etat et le budget de 2014, non voté, est laissé à la succession comme « une patate chaude » puisque le 25 mars lorsque nous arrivons, le budget n'est pas voté. Aucun risque n'est pris par l'équipe sur la situation qui arrive qu'elle soit la leur ou pas.

Il importe alors, aussi bien sur le plan de l'investissement que sur le budget de fonctionnement, sauf à dépendre des tutelles, en termes de gestion, ou à augmenter les ressources fiscales, il importe alors de se calmer et de maîtriser les deux postes budgétaires dont je viens de parler. Sinon, on augmente les ressources fiscales, on crée des impôts de tous ordres et on les impose aux citoyens, ce qui était tout à fait exclu.

Les masses budgétaires 2014 / 2017 vous sont présentées dans vos brochures en page 4 mais ce que je voudrais vous présenter surtout, c'est le slide n°1 en page 5 qui vous montre nos choix. Le slide n°1 montre l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement. Cela vous donne l'environnement dans lequel nous nous trouvons. Qu'est-ce que l'on y voit ? A mesure que les recettes de fonctionnement se réduisent, les dépenses de fonctionnement doivent suivre la même tendance. Le parallélisme d'évolution des montants recettes / dépenses montre que cette maîtrise a évité toute dérive supplémentaire donc toute augmentation d'impôts. C'est le schéma qui vous est représenté et qui donne très précisément les niveaux de recettes et les niveaux de dépenses et qui montre qu'à mesure que les ressources baissaient, les dépenses suivaient. C'est la preuve manifeste des propos de Madame le Maire tout à l'heure.

2014 dégage 4,8 millions d'euros. 4,8 millions c'est la différence entre 45 et 40 comme vous l'avez sous les yeux avec le schéma. C'est un peu moins que les années suivantes puisque 2014, nous l'avons voté un peu contraints car tout était engagé. Une fois que la pente est définie, vous ne choisissez pas vraiment ce que vous faites en 2014. Donc, 2014, a une performance moins bonne que les années 2015, 2016 et 2017 que nous maîtrisons. Pourquoi ? Parce que les engagements financiers 2014 sont lancés. Nous sommes donc en fin de premier trimestre 2014 avec le budget non voté qui file sur les tendances précédentes. Que fait-on ? On arrête la machine ! Rappelez-vous : on suspend les recrutements, entre autres. Je parle de 2014.

2015 / 2016 / 2017 se situent autour d'un écart de 5,5, 5,6, 5,8 millions d'euros. C'est très stable. C'est ce que l'on appelle l'épargne brute. Ceci depuis quatre années, sans que nos concitoyens en pâtissent : aucune évolution de la fiscalité n'est mise en œuvre, aucun service aux Montbéliardais n'est altéré. Je confirme les propos de Madame le Maire sur ce schéma. Et si nos recrutements / remplacements sont suspendus puis relancés doucement sur cette période (on va voir les chiffres à la fin de cette présentation), aucun de nos agents n'a souffert de suppression de poste ou de reclassement.

Nous savons, par ailleurs, que notre ville s'est appauvrie, les effectifs industriels baissent tous les jours, la mono-industrie et les qualifications limitées de notre main d'œuvre locale ajoutent au stress et nous n'avons pas le droit d'ajouter notre inconséquence à la paupérisation.

Le recours, le relais, se trouve donc dans la réduction de la dette, donc dans la réduction drastique de nos investissements pour ne pas alourdir la dette. En quatre années, 17 millions d'euros sont remboursés en terme de charge (capital + intérêts) c'est ce que vous montre le slide n°2.

L'écart dégagé allège, année après année, les structures financières de la Ville et produit, lentement, ses effets bénéfiques. A la limite, on pourrait aboutir à une épargne nette égale à l'épargne brute. Mais ce serait une autre erreur que de ne pas emprunter quand les taux se situent autour de 1,5%, 2 % ;

Voilà ce qui explique toutes ces années de prudence, tout ce qui fait dire à nos adversaires que nous n'avons pas de projet. Avant de relancer des projets, des investissements, avant de se ré-endetter, avant de rêver, encore faut-il consolider notre solvabilité, comme dans un ménage, même si vous considérez mon expression comme un peu rustique.

Et même si depuis 2014, l'Etat n'est pas tout à fait étranger à nos difficultés, voire irresponsable quant à l'écroulement de la DGF.

Voilà ce que j'avais à dire sur la rétrospective.

Quelques mots –puisque cela fait partie du schéma normal de présentation- sur la Loi de Finances 2019. C'est le slide n°3. Très synthétiquement. Au moment de cette rédaction, Madame le Maire l'a rappelé aussi, qu'est-ce qui est demandé aux EPCI et aux collectivités ? C'est 13 milliards d'euros d'économies. Et puis, le deuxième élément qui est demandé aux collectivités, Madame le Maire l'a aussi précisé, c'est 1,2% maxi d'évolution des dépenses de fonctionnement. Je passe sur la contractualisation avec l'Etat pour les structures de plus de 60 millions d'euros. Je n'irai pas dire qu'heureusement, nous avons un budget inférieur à 60 millions d'euros mais enfin, ce n'est pas une référence ! 1,2% de moins d'évolution des dépenses de fonctionnement, si vous regardez les textes, cela se complète, non pas d'une entourloupe mais enfin d'un propos qui est quand même très curieux dans la bouche de l'Etat, cela se complète de sanction. Si nous ne faisons pas 1,2%, cela sera complété par une sanction. Cela, c'est l'environnement général. Dommage que l'Etat ne s'applique pas à lui-même ces limites qu'il fixe aux élus locaux !

Pour ne pas alourdir ma présentation, je m'en tiendrai au sujet de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, de la Taxe Foncière et vous noterez que la DGF, entre autres, baisse encore de 224 000 €.

Sur la question de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière, la Loi de Finances 2018 instaure le dégrèvement de la Taxe d'Habitation : 30% en 2018, 65% en 2019, 100% en 2020.

Pour quels bénéficiaires ? Les revenus fiscaux de référence : 27 000 € pour une personne seule, 43 000 € pour un couple. Dans notre ville, 9 493 ménages sont concernés sur 11 200 soit 85% des foyers soumis. En 2020, le dégrèvement atteindra 73% de la Taxe d'Habitation soit 3,57 millions d'euros pour une Taxe d'Habitation d'origine aujourd'hui de 4,89 millions d'euros.

Il est quand même important, à ce stade, de se poser une autre question c'est : Quelle est la mécanique mise en œuvre ? Comment l'opération va se produire ? On va avoir encore une mauvaise surprise ! C'est moi qui l'apprécie de cette manière, vous jugerez vous-même ! Evidemment que cette perte de ressources, il faut aller la chercher quelque part donc, normalement, nous aurons un transfert aux communes de la Taxe du Foncier Bâti (TFB) perçue par les départements. Donc, vous regardez le schéma. Les départements nous donnent ce qu'il nous manque. Seulement, les départements vont être en situation délicate donc qu'est-ce que l'on fait ? On transférera aux départements une partie de l'impôt national pour compenser la perte de recettes des départements. Vous voyez, la mécanique commence à tourner ! Et puis après, qu'est-ce que l'on fera ? On reformera la fiscalité locale dans le projet de Loi de Finances rectificative dans le courant du premier semestre 2019. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire encore une usine à gaz –excusez-moi- et un peu moins de visibilité.

Cela me paraît gravissime et inconfortable pour maîtriser les actions dans leur durée. Je plains nos camarades d'EPCI ou de communes qui se trouvent dans cette situation et qui n'ont, peut-être, pas toujours pris les précautions que nous avons prises. Lorsque l'horizon n'est pas visible, tous les investisseurs attendent, publics et privés. Vous, vous faites pareil dans votre budget personnel ! Lorsque vous ne voyez pas clair, vous attendez de voir clair ! L'économie, si nous croyons naïvement que c'est des chiffres, nous nous trompons, l'économie, c'est d'abord de la confiance. D'où sortira cette recette pour les départements ? La fiscalité locale prendra-t-elle le relais ? Est-ce que nous serons chargés, par hasard, d'inventer un nouvel impôt pour compenser ? Je ne sais pas ! On peut s'attendre à tout !

La fiscalité locale c'est l'objet des pages 14 et 15 de votre brochure.

Je voudrais à ce sujet-là, faire un rappel sur l'attractivité ou pas de la Ville à travers la fiscalité sur la Taxe d'Habitation et sur la Taxe Foncière. Depuis 2003, à Montbéliard, ni l'une ni l'autre de ces deux taxes n'a augmenté quel que soit la Majorité en place.

Les contributions directes représentent 32% de nos recettes c'est-à-dire 13,64 millions d'euros en 2018, cela concerne bien sûr la Taxe d'Habitation, la Taxe d'Habitation des Logements Vacants (THLV) –c'est marginal car il n'y a pas de quoi gagner de l'argent avec cela même s'il faut qu'elle existe-, la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) et la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB).

Le dégrèvement 2018 dont nous parlions plus haut, s'élève à 30%, à hauteur de 1,087 millions d'euros.

La Taxe d'Habitation montbéliardaise avec un taux de 14,9% est inférieure de 5% aux communes de même strate (villes qui ont la même taille, villes qui nous ressemblent), inférieure de 9% au taux moyen départemental et inférieure de 9,3% au taux moyen national. On ne peut donc pas soutenir, au regard de la démographie montbéliardaise, que notre Taxe d'Habitation a un effet dissuasif pour s'installer dans notre ville. Sauf à relayer des informations erronées et non vérifiées. Maintenant, c'est sûr, si on compare la Ville d'Ecot à la Ville de Montbéliard, on va s'apercevoir que la Taxe d'Habitation ou la Taxe Foncière sont différentes et l'une est plus chère que l'autre sauf qu'il semblerait, quand même, que les services rendus aux citoyens ne soient pas les mêmes. Donc il faut comparer les choses qui sont comparables. On ne peut pas avoir une ville avec des services importants comme il existe à Montbéliard avec de la culture, avec des subventions aux associations, avec une Médiathèque, avec une piscine dont bénéficient d'ailleurs beaucoup de conurbains puisque la conurbanisation touche toutes les communes alentour dans le rural et imaginer qu'il n'y a pas d'impôts derrière. Si ces communes devaient gérer des structures importantes, elles seraient comme nous, elles auraient des taux plus élevés. La seule comparaison qui est admise c'est de dire : est-ce qu'une commune de même taille, de même situation a un impôt ou pas plus élevé que Montbéliard ou est-ce que Montbéliard a un impôt plus élevé ou pas ? La preuve est apportée, ce sont les chiffres, c'est tout ! Montbéliard est inférieure à peu près à tous les repères qui existent compte-tenu de sa taille.

S'agissant de la Taxe Foncière, on a le même raisonnement, elle est légèrement inférieure aux taux moyen des communes de même strate (- 1%) et elle correspond finalement aux infrastructures et services d'une ville de notre taille. Donc, il faut faire très attention quand on parle de la fiscalité. Montbéliard est trop chère ! Non, Montbéliard n'est pas trop chère. Montbéliard a une fiscalité qui correspond aux services qu'elle rend et Montbéliard est plutôt exemplaire par rapport à toutes les villes de même taille. Il ne faut pas colporter des anomalies, des informations qui n'ont aucun sens. C'est comme si on avait envie de comparer Montbéliard à Paris !

Ainsi, nos hypothèses de fiscalité directe, puisque rien n'a changé, sont construites sur une recette quasi identique à 2018 (13,8 millions d'euros) avec une variation marginale de 123 000 € (moins de 0,9%) et ne devraient pas avoir d'impact sur le comportement de nos concitoyens en termes d'attractivité de la Ville, au contraire, puisqu'à ressources communales identiques, 65% des ménages montbéliardais devraient bénéficier d'un dégrèvement de la Taxe d'Habitation. C'est peut-être une démonstration très arithmétique et c'est vrai que cela dérange toujours que 1 et 1 fasse 2 mais les chiffres sont têtus.

Voilà ce que l'on pouvait dire sur l'évolution de la Loi de Finances et de la position de ces impôts qui sont une ressource majeure de la Ville et de leur devenir parce que si, demain matin, la fiscalité locale est affectée de décisions parisiennes qui tombent sur les EPCI et les communes, on sera peut-être, nous ou d'autres, confrontés à des évolutions que l'on n'aura pas voulu et que l'on subira de plein fouet.

Juste un mot sur les différentes dotations. Je ne prendrai que la DGF et la DSU, les autres, ce n'est pas qu'elles ne sont pas intéressantes mais je ne voudrais pas empiéter la séance sur une description trop technique.

La DGF continue à être écrêtée. L'écrêtement de la DGF a été interrompu en 2018 puisqu'en 2017, nous avions perdu 407 000 € mais le mécanisme d'écrêtement du complément de garantie a été maintenu. C'est les arcanes de Bercy ! Ils vous donnent 1 € d'un côté et ils réussissent à vous prendre 1,10 € de l'autre ! Passons... Le total de la réduction de la DGF devrait être de l'ordre de – 224 000 €

en 2019 comme 2018. La DGF s'établira à 1,23 millions d'euros au lieu de 1,45 millions d'euros donc il faut quand même aller chercher les 220 000 €. Je vous rappelle -Madame le Maire en a parlé quand même de façon très importante aussi tout à l'heure- qu'en 2013, la DGF était à 4,76 millions d'euros, elle aura diminuée de 3,54 millions d'euros au total à fin 2019. Madame le Maire l'a précisé tout à l'heure, cette DGF représentait 10% de nos recettes en 2013 et, maintenant, elle ne représente plus que 3%. Dans ce genre d'environnement, je ne pense pas que l'on puisse faire des opérations particulièrement brillantes dans ces conditions sauf à prendre les précautions que l'on avait prises.

La DSU, je ne vous encombrerai pas la séance avec des propos lourds sur la DSU. La DSU, c'est 90 millions d'euros au niveau national contre 110 millions d'euros en 2018. C'est toujours pareil, l'Etat fait aux autres ce qu'il ne veut surtout pas faire à soi-même ! Pour Montbéliard, il n'y a pas trop de dégâts sur la DSU. Pourquoi il n'y a pas de dégâts sur la DSU ? Parce qu'il y a une modification de l'indicateur -pas le partage entre les communes- qui a consisté à donner plus d'importance aux revenus par habitant qu'au potentiel financier de la Ville. On était 274^{ème} en 2016 et on est passé à 204^{ème} en 2017. C'est aussi un peu ce qui nous permet de respirer un petit peu. On a changé d'indicateur, ce n'est pas un cadeau de l'Etat en particulier, c'est simplement la répartition qui est différente. Donc, ce que nous avons reçu, quelqu'un ne l'a pas reçu ! Il n'y a pas de doute.

Concernant les dépenses de fonctionnement, je ne veux pas être trop prolix sur les dépenses de fonctionnement. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas de changement de tendance dans nos dépenses de fonctionnement. L'évolution de nos recettes, évidemment, va contraindre l'évolution de nos dépenses. Vous avez bien vu, tout à l'heure, sur le slide n°2 que l'on commence, dans notre équipe, à regarder d'abord les recettes et d'en déduire nos dépenses –et non pas le contraire- et c'est donc bien les recettes qui contraignent les dépenses. Un mot, quand même, en matière d'effectifs parce que nous avons souvent été attaqués sur cette question des effectifs. Malgré tous les propos que l'on peut tenir, les effectifs varient de 2,5%, normalement, en 2019 et on vient de 458 équivalents temps plein en 2017 à 470 en 2018, pour une hypothèse à 473 en 2019. Donc, il y a maintient et, maintenant, très légère hausse des effectifs avec une position 2014 qui avait été très restrictive : on stoppe, on fait une photographie, on arrête et puis, après, on regarde ce que l'on peut faire réellement. La masse salariale sera de 21,1 millions d'euros soit 56% du budget de fonctionnement. Compte-tenu du GVT qui est quand même un outil de promotion qui n'est pas négligeable dans les collectivités, la hausse sera de 237 000 euros avec –j'insiste- une hypothèse haute de remplacement de tous les départs. A partir de maintenant, on peut considérer que les départs sont tous remplacés, on a commencé en 2018 et on avait commencé fin 2017 avec prudence bien sûr. Le graphique de la page 20 de la brochure vous montre que nous avons stoppé la baisse des effectifs au Budget Primitif 2018.

Concernant les subventions -je ne peux pas m'en empêcher, c'est au-dessus de mes forces donc j'ai du mal à me retenir-, nous sommes toujours en soutien de nos associations, avec un fort décalage avec les villes de même taille, qui ne bouge pas. Je vous rappelle quand même que nous consacrons 179 € par habitant pour 107 € dans les villes de même taille et un total de 2,2 millions d'euros en 2018. On peut toujours répéter que nous ne soutenons pas assez nos associations, les chiffres sont têtus, c'est-à-dire que nous faisons, aujourd'hui, 70% de mieux que des villes identiques, cela me paraît ni négligeable ni critiquable. Il faut quand même faire très attention. 179 € c'est 70% de plus que n'importe quelle ville de même niveau, de même structure.

Pour terminer, je voudrais faire un focus important sur la dette (page 22 et 23 de vos brochures). Vous connaissez cela par cœur maintenant parce que je rabâche sur cette question, tout le monde sait parfaitement que je suis maniaco-dépressif sur la dette, c'est une deuxième nature. J'assume. La dette s'est réduite de 570 000 € entre 2014 et 2018. Elle est passée de 1,51 à 0,94 en terme linéaire. C'est un effort –il faut quand même le répéter- qui n'est porté par personne, qui n'est porté par aucun poste budgétaire. Cette baisse est portée par l'effort, le travail de la bonne négociation des prêts, elle est portée sur le fait que la stratégie dépenses / recettes, en particulier celle de l'investissement, a été calmée justement pour que la dette soit absorbée plus vite. Il n'y a aucun collaborateur, aucun agent de la Ville qui paye cela, il n'y a aucun citoyen qui a payé l'écart, c'est le système qui paye l'écart. C'est la stratégie volontaire de réduction de la dette. Cela a permis de réduire l'amortissement de 1 million d'euros entre 2014 et 2018 (de 4,83 millions d'euros à 3,81 millions d'euros). Sur la composition de cette dette, en particulier sur ce que l'on appelle « les crédits pourris », « la mauvaise dette », aucun changement quant à la gestion du risque. Heureusement, nos prédécesseurs avaient laissé une dette lourde mais saine. C'est déjà pas mal ! Il n'y a pas de taux variables. Il y a un taux variable sur l'Euribor sur 3 mois mais c'est marginal donc, heureusement, cela ne nous a pas gênés.

Je ne suis pas sûr que l'on s'en serait sorti autrement parce qu'une renégociation avec des taux variables, dans l'environnement qui existait depuis 2008, vous savez très bien qu'autour de nous, nous avons des communes qui sont dans des situations catastrophiques avec des prêts à taux variables. Heureusement, il n'y avait pas cela ! Il y avait des taux fixes forts mais pas de taux variables. C'est déjà pas mal ! Et donc, sur la capacité de désendettement, on a accentué notre solvabilité –Madame le Maire en a parlé- de 15 ans au Budget Primitif 2014 à 7 ans au Budget Primitif 2018. La question de la dette m'amène quand même... parce que vous allez me dire « Vous êtes en train de dire le contraire de ce que vous dites depuis quatre ans ! ». Non, pas tout à fait. Je crois qu'il y a quelques mots qu'il faut dire sur la dette et sur les taux. Quand Madame le Maire a annoncé que l'on allait emprunter, vous pensez « Vous vous retenez pendant des années et d'un seul coup vous vous réveillez et vous vous mettez à découvrir que l'on peut faire des investissements ». Non. Jusqu'à preuve du contraire, c'est réfléchi.

Sur la dette, et je reviens de façon obstiné sur les propos que je tiens tous les ans depuis quatre ans et demi. Réduire cette dette et maintenir le seuil de vigilance en-dessous de 12 ans –et très largement puisque nous avons parlé de 7 ans tout à l'heure et c'est des chiffres, ce n'est pas de la théorie- nous permet de ne pas amputer la capacité de la Ville à investir tout en accédant –en particulier en ce moment- à une offre de crédit à des conditions favorables. La Ville est donc en capacité de financer des projets sur les années de mandat qu'il nous reste, voire un peu plus loin, sans faire prendre de risque ni à nos successeurs, ni à nous-mêmes quel que soit ces successeurs.

Un mot concernant les taux. Malgré tous les propos que l'on tient sur la hausse des taux ici ou là, -je ne dirai pas n'importe quoi, je l'affirme, je l'assume- je préfère m'en tenir à des raisonnements beaucoup plus pondérés que tiennent de vrais spécialistes sur le maintien des taux relativement bas. Parce que l'on parle de hausse mais on parle de hausse de taux d'un point, d'un point et demi, je n'irai pas jusqu'à deux points sur les deux ou trois années qui viennent. Quand on a connu une inflation à 14% et des taux de placement à 18,5%, on a envie de sourire tout de même. Le différentiel était de 4,5 points. Je dis bien : 14% d'inflation et 18,5% de taux de placement. Je sais quand c'était, c'était en 1981 quand Monsieur MAUROY était Premier Ministre : on gagne plus d'argent en plaçant de l'argent qu'en travaillant. C'était en 1981 !

Les taux –cela est mon analyse mais ce n'est pas que la mienne- ne peuvent pas réellement monter si la croissance mondiale n'est pas eu rendez-vous. Il n'y a pas aujourd'hui, nul part, de surchauffe économique qui permette une hausse forte. C'est le b.a.-ba de l'économie. Aujourd'hui, tous les états s'étrillent pour prendre des marchés à l'état voisin. Dans ces conditions, ni le FMI, ni la FED, ni la BCE ne sont en mesure de faire monter fortement les taux. Et, ne croyez pas que le village de Montbéliard soit protégé, isolé ou indépendant des mouvements mondiaux. C'est pour cette raison -et on parlera en fin de présentation- que je soutiens une hausse mesurée de la dette, contrôlée et dans des limites raisonnables. C'est ce que l'on vous présentera tout à l'heure. Mais on ne sera ni aux 40 millions d'euros, ni aux 12 ans de limite.

Au stade de cette présentation (slide n°4), on peut revenir sur la feuille de route du mandat -Madame le Maire l'a rappelé-, ce sont les pages 25 et 26 de votre brochure, vous avez la présentation synthétique de notre plan de travail et les pages 27 à 34 rappellent les actions engagées. Je ne veux quand même pas pousser la plaisanterie jusqu'à réciter, de façon exhaustive, l'ensemble des opérations qui sont engagées. Je reviendrai ensuite sur les projections financières mais, si vous regardez les titres des opérations qui sont présentées en pages 27 à 34, vous serez bien obligés d'admettre que l'espace n'est pas tout à fait vierge pour les années qui viennent. Juste quelques mots :

- Le programme Action Cœur de Ville
- La redynamisation commerciale avec le nouveau manager
- La mise en place d'une OPAH
- L'aménagement des espaces publics du centre-ville
- Le Plan Lumière
- La rénovation du Port de Plaisance
- La reconversion du site des Hexagones avec un nouveau centre commercial, un pôle de services médicaux, paramédicaux et la création d'une ZAC
- La mise en œuvre d'un Schéma Directeur Immobilier (SDI) pour gérer le patrimoine de la Ville (garder ce qu'il faut garder, optimiser les surfaces)

- Le portail famille
- La construction du Conservatoire qui, par notre esprit de conciliation, au niveau d'un fonds de concours, permettra le maintien dans l'hyper centre
- La reconquête du Château
- La création d'un équipement socio-culturel
- La transformation de la Médiathèque

Voulez-vous que j'en rajoute encore ? Et, on me dira que nous n'avons pas de projets ! Ce n'est pas sérieux ! Effectivement, comme le souligne nos détracteurs, nous manquons de projets, nous manquons sérieusement d'ambition !

Et, pour tous ces projets, quelles projections financières -parce que, maintenant, il faut dire avec quoi, comment ?- en fonctionnement et en investissement ? C'est le slide n°5 qui vous est présenté, qui est un petit peu compliqué mais je vous fais confiance, vous saurez parfaitement le décoder.

Le budget de fonctionnement devrait dégager 4,3 millions d'euros d'épargne brute (c'est la page 36 si la visibilité à l'écran est compliquée pour vous) mais comme l'amortissement de la dette sera limité à 3,5 millions d'euros, nous réussirons à conserver 0,8 millions d'euros d'épargne nette. Evidemment, c'est moins qu'en 2018, mais cette stratégie était affichée : il n'a jamais été question de thésauriser mais de se donner les moyens d'investissement. Faire des économies, faire attention, ce n'est pas forcément thésauriser, c'est se mettre au niveau des recettes que l'on a.

La traduction de ce travail a pour finalité le tableau d'investissement 2019 qui suit et qui est le slide n°6 :

- Pour 2019, entre 6,1 et 7,1 millions d'euros d'Autorisations de Programmes seront présentées (page 37)
- L'encours de dette va passer de 30,4 millions d'euros à 32,9 millions d'euros avec un emprunt prévisionnel de 6 millions d'euros. J'ai bien dit 6 millions d'euros !

Et puis, pour vous chahuter un petit peu, pour vous amuser, pour vous faire sourire, je voudrais terminer sur ma nouvelle manière de voir la comptabilité ou l'arithmétique. C'est l'arithmétique de l'Adjoint aux Finances : 30 millions d'euros + 6 millions d'euros = 33 millions d'euros ! Pourquoi ? Parce qu'il y a 30 millions d'euros de dettes au 31 décembre 2018, il y a 6 millions d'euros de nouvelles dettes mais il y a 3,5 millions d'euros de dettes que l'on efface. C'est-à-dire que l'on peut se retrouver, à fin 2019, à 33 millions d'euros de dettes, non pas à 40 millions d'euros en engageant entre 11 et 12,5 millions d'investissement en 2019 dont entre 6 et 7 pour les opérations structurantes. Dedans, il y a aussi les Autorisations de Programmes que l'on n'a pas oublié. On n'abandonne pas le reste si on fait des projets. Donc, nous contenons notre dette à 33 millions d'euros tout en programmant ces millions en amortissement à la dette et avec 33 millions d'euros, on se situe entre 7 et 8 années de durée de vie des crédits très en deçà des 12 ans de vigilance. Ce n'est pas un tout de prestidigitation, ce sont quatre années d'obstination qui portent leurs fruits aujourd'hui.

Je vous remercie.

Madame le Maire

Merci Jean-Claude de cette belle présentation sur les quatre années qui viennent de s'écouler et puis la projection financière qui correspond tout à fait à ce que l'on attend d'un document d'orientations budgétaires qui permet, en face de grands projets, d'aligner les opérations financières qui vont être réalisées et puis le réalisme de ces projections financières par rapport à nos capacités tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Y-a-t-il des remarques ? Monsieur LANCON.

Monsieur Eric LANCON

C'est plus un avis qu'une remarque. Je vais remercier Monsieur PASSIER parce qu'il a rappelé à Monsieur BORNOT, qui arrive, 2014, toute l'histoire, donc merci Monsieur PASSIER et il vous le dira

peut-être tout à l'heure. C'est assez nouveau ce que vous faites, rappeler 2014 donc Monsieur BORNOT apprécie évidemment, cela lui rappelle des souvenirs.

Ensuite, non, Monsieur PASSIER, vous n'êtes pas maniaque-dépressif, ne vous inquiétez pas. On assiste simplement à un changement de rôle entre vous deux, qui est plutôt sympathique, dans la verve, le vocabulaire... C'est assez nouveau, par contre, cela ! Mais, c'est sûrement le hasard ! Evidemment...

Ce sont des orientations budgétaires. Monsieur BORNOT était désorienté, il est, maintenant, orienté ! Par contre, il y a eu beaucoup d'orientations sur le retour, le rétroviseur, 2014 etc. Je vous vois hausser les épaules, Monsieur PASSIER, « on ne pouvait pas faire ! » mais n'oublions pas que les orientations c'est plutôt où je vais. Bien sûr, il faut savoir d'où on vient mais il faut plutôt majoritairement parler d'où l'on va.

Vous savez, nous avons été traités –d'ailleurs, c'est plutôt sympathique maintenant- de tout ici dans cette salle. J'ai noté : amateurs, irresponsables, catastrophique. Enfin, on a tout eu ! Mais, je vois que le vocabulaire s'adoucit et c'est étonnant d'ailleurs.

Par contre, il y a à peine quatre ans, on était à peu près en prison, c'était la catastrophe totale et, quatre ans plus tard, je le dis bien et je connais la réponse de Madame le Maire j'imagine, vous donnez 4 millions d'euros pour que le Conservatoire soit au centre-ville. On va peut-être me répondre « Oui mais vous l'avez déjà fait avant avec l'Ile en Mouvement » mais, moi, je vais vous dire « que l'Ile en Mouvement était gratuite et que la somme n'était pas à ce niveau, elle ne représentait pas 25% du total ». Donc, comment faire comprendre aux Montbéliardais, qu'il y a quatre ans, la situation était catastrophique, on allait presque sortir enchaînés, et tout d'un coup, quatre ans plus tard, on donne 4 millions d'euros à l'Agglomération sur un équipement communautaire. C'est la première fois, c'est nouveau, je le répète aussi, moi, de mon côté.

Dans vos orientations budgétaires, il y a aussi un nouvel équipement culturel et de loisirs au centre-ville. Très bien, c'est dans votre programme. 100 000 € pour deux ans. 100 000 € pour deux ans pour le centre-ville quand on voit les quartiers Chiffogney / Citadelle, ils doivent se dire « On va vite descendre au centre-ville ! ». Bien sûr qu'il faut forcer le trait, je comprends bien, c'est un petit peu le jeu ici mais il ne faut non plus prendre les Montbéliardais... C'est un peu des remarques politiciennes. Quand je dis les 4 millions d'euros pour le Conservatoire, je le répète et c'est plutôt vrai, on donne 4 millions d'euros pour le Conservatoire au centre-ville alors que l'on a des problèmes financiers importants.

Monsieur PASSIER, vous avez parlé des effectifs. En deux ans, il y a + 15, c'est un faible pourcentage mais cela veut dire que, malgré tout, que la situation n'était pas aussi catastrophique, alarmante etc. Dans une famille, on fait des grands projets, on a des emprunts et, pendant quelques années, comme dans la vie municipale, on ne peut pas faire des projets chaque année.

Vous répétez aussi assez souvent que nous faisons dans la critique, que nous disons que vous manquez de projets. Heureusement, qu'au bout de cinq ans, vous avez des projets quand même ! Parce que, là, cela serait inquiétant ! Imaginons que Peugeot ait des problèmes et puis, cinq ans après, ils commencent à réfléchir cinq ans après lorsqu'ils ont de l'argent. Non ! La situation était difficile, l'Etat en a remis pas mal de couches, vous le savez très bien, nous avons investi, nous avons –on l'a déjà dit- peut-être fait des erreurs comme vous êtes peut-être en train d'en faire.

Concernant les orientations budgétaires, moi, je voudrais faire une remarque sur l'équilibre de la Ville mais vous le savez très bien et le temps n'est pas vécu de la même manière partout, le temps s'accélère à la Petite-Hollande. Tout d'un coup, il y a une accélération du temps ! Les projets arrivent, comme cela, très rapidement : le nouveau quartier de la Petite-Hollande, la semaine dernière, un nouveau projet ADAPEI. Tout d'un coup, une accélération. Par contre, Citadelle / Chiffogney, le temps n'est pas vécu de la même manière. La Petite-Hollande non plus parce que, pour l'instant, cela reste des projets au bout de cinq ans. Vous mettez beaucoup en avant ce quartier, ce nouveau quartier, le nouveau quartier du Miémont. Je rappelle que c'est un équipement, c'est un quartier privé, un des plus gros quartiers privés de la Ville et la difficulté c'est la régulation dans des quartiers comme cela. Vous allez travailler sur la couleur des bâtiments, il n'empêche que ce quartier peut accueillir, vous savez, par exemple, que l'UDAF va déménager là-bas et ce n'est pas normal. Ce n'est pas normal

mais vous n'avez aucun poids dessus ! Il n'y a pas de régulation publique sur un espace privé. On peut avoir des incantations, des demandes, il n'empêche que ce quartier-là peut attirer et commence à attirer d'autres personnes. Donc, cela va être la difficulté. En rien, si ce n'est que pour avoir une communication, Chiffogne / Citadelle est aidé par ce quartier. En rien puisqu'il est complètement laissé dans le cadre du privé.

Les 100 000 € pour la Ferme Bosquette, tout le monde comprendrait, vu les difficultés financières que vous avez, de reporter de deux ans et ne pas mettre 100 000 € dans un projet qui va durer deux ans. Tout le monde le comprendrait puisque c'est votre crédo régulier : « Nous faisons des projets que lorsque nous avons de l'argent ! ». Et bien alors, allons-y franchement.

Concernant le tourisme, par exemple, 500 000 € je crois sur le Port. Là, il faudrait être plus ambitieux sur le Port bien sûr. Pourquoi ? Parce qu'il y a un contrat de canal, parce qu'il y a des haltes à Montreux le Château et Colombier Fontaine qui sont très importantes. Ici, nous sommes sur le canal, nous sommes la plus grosse ville entre Besançon et Mulhouse donc il aurait été plus ambitieux d'avoir, sur cette interconnexion entre le canal, la piste cyclable, la ville, un bâtiment qui vaille le coup, un bâtiment qui soit prévu à cet effet.

Et puis, j'ai une question subsidiaire. La dernière fois, j'avais posé une question et je voudrais avoir une réponse précise, c'est encore de l'argent : quel est le montant du forfait, parce que je sais que le collège Saint-Maimboeuf paie au forfait, pour l'utilisation des installations sportives ? Je vous rappelle que le collège Lou Blazer a reçu une facture de 180 euros de l'heure. Vous l'aviez dit, Madame le Maire, une situation égalitaire pour tous les établissements donc j'imagine que vous avez la réponse à ma question subsidiaire.

Madame le Maire

Je vais répondre à la dernière question si vous voulez bien Monsieur LANCON. On a donc interrogé le collège parce que nous avons été surpris par la remarque que vous aviez faite. Donc, je vous lis :

« PMA est propriétaire de plusieurs gymnases et plateaux sportifs sur son territoire, en annexe aux collèges et aux lycées publics. Depuis plusieurs décennies, PMA réclame aux collèges et aux lycées utilisateurs, une participation financière annuelle forfaitaire. Nous avons eu accès à la facture signalée par M. LANCON. Effectivement, l'explication originale est la suivante : ce n'est pas la Ville qui a émis une facture au collège Lou Blazer mais PMA. La règle de facturation de PMA aux collèges est la suivante : doit être payée à PMA 84 % d'une dotation s'élevant à 13,67 €, soit 11,48 €/élève x nombre d'élèves scolarisés (taux inchangé depuis trois ans). Soit plus de 6000 € pour un collège qui dépasse les 600 élèves. L'annexe à cette facture de PMA mentionne l'utilisation d'un stade municipal (stade sur l'eau – secteur de la banane pour la section sportive du Collège football). Cela prête à confusion : si l'on regarde la facture PMA de près, il n'y aucune correspondance entre le mode de calcul de la facture (1^{ère} page) et l'annexe (qui donne une valorisation « brute » de l'utilisation du stade (extraction du logiciel Helix, au prix voté en Conseil Municipal, mais qui n'est aucunement facturé par la Ville). PMA n'aurait pas dû annexer ce tableau récapitulatif des horaires, qui ne correspond à aucune facturation réelle de notre part. ».

C'est donc une erreur de la part de PMA qui a mélangé les fonctionnements de différents équipements : un qui lui appartenait et un qui appartenait à la Ville et qui n'avait rien à faire là-dedans. Donc, vous voyez, nous vous avons écouté et répondu à votre question. C'est une erreur. S'il y a eu un trop versé de la part du collège, il faut qu'ils demandent remboursement bien sûr à PMA.

Monsieur Eric LANCON

Vous avez répondu, c'est vrai mais quel est le montant du forfait que paye Saint-Maimboeuf ? Tout simplement.

Madame le Maire

Attendez, je vous lis la suite, c'est la même chose pour tout le monde.

« Quant au collège Saint-Maimboeuf, nous appliquons une facturation car le collège utilise le gymnase de l'Allan et certains stades à l'année. Cette participation est calculée sur la même base que celle de PMA, (soit 84% de la dotation élève allouée par le Département du Doubs pour la pratique de l'EPS obligatoire), pour l'utilisation des installations sportives. ».

Les modalités sont décrites, je ne veux pas vous les lire mais c'est pareil pour tout le monde. On ne fait pas de favoritisme ou pour l'un ou pour l'autre.

Alexandre GAUTHIER.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Moi, je n'ai pas le chiffrage exact en tête pour le paiement de Saint-Maimboeuf mais vous savez que l'on vote une tarification pour l'utilisation des équipements sportifs, et pour ceux qui nous appartiennent, quand le collège Saint-Maimboeuf utilise, il paye au forfait horaire qui est voté chaque année. C'est tout ! Par contre, le collège paye, évidemment, l'utilisation des gymnases, des infrastructures qui appartiennent à la Ville.

Madame le Maire

Voilà pour votre dernière question. Maintenant, je vais passer à vos remarques concernant les orientations budgétaires.

Vous reprochez à Jean-Claude PASSIER -enfin, vous nous reprochez, c'est l'équipe municipale-d'avoir fait un retour sur le passé. Ecoutez, oui, si on veut savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient. Et d'où l'on vient, ce n'était quand même pas le grand beau temps, c'était même une situation extrêmement difficile, vous le savez parfaitement, qui a été signalée par –je vais le dire et le redire puisque vous dites toujours la même chose, moi, je vais répondre la même chose- la Cour des Comptes qui écrivait que le budget de la Ville de Montbéliard allait comme un TGV qui allait rentrer à toute vitesse dans le mur et qui si les élus n'arrêtaient pas ces dépenses folles de la collectivité, ils seraient obligés d'augmenter, de façon drastique, les impôts. C'est d'ailleurs la raison, j'en suis et nous en sommes intimement convaincus, pour laquelle vous n'aviez pas voté le budget 2014 parce que, si vous aviez été élus, immédiatement, le Montbéliardais passait à la caisse. Bien sûr que oui ! Tout était prévu au niveau des finances de la Ville. Le budget attendait, il était pris pour augmenter d'environ 15 à 20% l'ensemble des taux de la Ville. Cela est la première chose.

Comme nous nous étions engagés à ne pas augmenter les impôts -même si comme cela vous a été dit précédemment, le taux des taxes de Montbéliard n'est pas plus élevé voire moins élevé que certaines communes de même strate-, nous étions dans l'obligation de faire des économies importantes. D'abord des économies sur toutes les dépenses de fonctionnement puisque notre Dotation Globale de Fonctionnement, vous l'avez vu, a été diminuée de façon drastique d'année en année, pas que pour nous mais pour l'ensemble des communes de France mais, nous, c'était quand même de manière très importante. Et puis, il fallait également baisser l'endettement. Pourquoi ? Parce que, d'abord, il y avait un capital annuel très important à rembourser. En 2014, nous remboursons le capital 4 800 000 € quand, aujourd'hui, on est 3,5. Donc, tous les ans, on rembourse déjà 1 300 000 € en moins. Et, les intérêts de la dette, en 2014, c'était 1 500 000 €. Cela impacte de plein fouet les dépenses de fonctionnement. Et c'est toujours là où est le vrai problème, dans les dépenses de fonctionnement. Donc, en diminuant de manière drastique, l'endettement comme on l'a fait, pour d'abord, ne pas se faire secouer par la Cour des Comptes et puis la DGFI. Vous savez, quand on va à Besançon, pour entendre dire que votre collectivité a été gérée n'importe comment et que si vous ne faites pas des efforts, le Préfet va prendre la main, on ne fait quand même pas les malins même si on vient d'être élu et on se dit « On a intérêt de faire ce qu'il faut pour que les choses marchent bien ». C'est la raison pour laquelle, je le répète et je le répéterai jusqu'à la fin, les élus, ici présents, de la Majorité et l'ensemble des services - qui ont bien compris la situation et qui ont alerté d'ailleurs puisque tous les directeurs de service qui s'occupaient des finances ou ceux qui travaillaient au service Finances ont alerté mais évidemment il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre- avons écouté et fait les économies qu'il fallait faire tout en réorganisant bien sûr la collectivité. Aujourd'hui, bien sûr, que cela va mieux, on ne va quand même pas boudier notre plaisir ! Pendant trois ans, quatre ans, nous avons fait des efforts. Chaque fois que l'on voulait faire quelque chose, mettre nos projets en réalisation, on disait : « Non, cette année, c'est encore trop tôt, on va

attendre ». Et maintenant cela ne va pas ! Quand on fait un projet, il fallait le faire avant, quand on fait le projet, il ne faut pas le faire parce que l'on va dépenser de l'argent. Faudrait savoir un petit peu ce que vous racontez ! Le projet de centre culturel au Centre Saint-Georges, bien sûr, que l'on va le faire. Les 100 000 €, bien sûr, que l'on va les dépenser. Et pourquoi on va les dépenser ? Parce que, d'abord, ce sont 100 000 € qui vont concerner l'amélioration du bâtiment, à la fois dans son chauffage et pour mettre une piste de danse pour les associations de danse qui viendront là. D'abord, ce n'est pas une dépense de fonctionnement, c'est une dépense d'investissement qui va rester dans le bâtiment et qui va améliorer le bâtiment. On ne va quand même pas, alors que l'on peut aujourd'hui se le payer, dire que l'on ne va pas dépenser de l'argent, on ne va pas le faire. Bien sûr que si, on va le faire ! Je pense que cela vous gêne beaucoup d'ailleurs qu'on le fasse. Je pense que ce centre culturel en centre-ville, cela vous contrarie beaucoup et que vous aimeriez bien qu'on ne le fasse pas. Et bien si, cela fait partie de notre programme, c'était inscrit dans notre programme et on va le faire.

Quant au quartier de l'hôpital, de même d'ailleurs que le projet de l'ADAPEI -parce que je vois les remarques arriver gros comme un camion, ce n'est plus de la ficelle, c'est de la corde de marine ces histoires-là-, c'est un projet privé. Oui, c'est un projet privé mais encore faut-il que le privé ait confiance dans les élus, vous voyez. Les investisseurs qui se sont investis dans le quartier de l'hôpital –tout le monde connaît le nom donc ce n'est pas un scoop-, Messieurs ADOBATI et CARRARA, si vous aviez été, vous, aux manettes, je ne suis pas sûre qu'ils seraient venus, vous voyez. Je vous le dis ! Parce que pour travailler avec des élus, il faut travailler en confiance et, ces investisseurs-là, ont eu foi en nous et confiance parce que nous leur avons dit « Oui, les réseaux, on va les refaire. Oui, la voirie, on va retravailler dessus. Oui, les rues qui sont à l'intérieur du quartier, quand vous aurez fait vos réalisations de logements, nous les reprendrons dans le domaine public et cela deviendra des voiries publiques. Oui, la Ville vous accompagnera dans votre projet. ». Et, c'est parce que la confiance était là qu'ils ont pu acheter. Evidemment, c'est eux qui se sont endettés, ce n'est pas nous. Heureusement parce que je ne sais pas comment on aurait fait pour acheter l'hôpital vu l'état financier que vous aviez laissé à la Ville.

Pour l'ADAPEI, c'est la même chose. Vous croyez que cela a été facile de convaincre l'ADAPEI pour venir dans le quartier de la Petite-Hollande ? J'ai vu écrit sur Facebook « Ah, quel investissement de la Ville, c'est un privé ! ». Je peux vous dire que cela fait trois ans que l'on travaille sur ce sujet-là avec l'ADAPEI. Trois ans ! S'ils n'avaient pas eu confiance en nous, jamais, il n'y aurait eu ce superbe projet de 14 millions d'euros, investi par du privé d'ailleurs, ce n'est pas nous qui allons mettre l'argent. Ils vont faire travailler des entreprises locales, ils vont faire venir 300 enfants qui vont rendre le quartier attractif, cela va créer de la vie et il y a des salariés qui vont venir également travailler là parce qu'ils ont confiance en nous. Ils l'ont dit. J'en ai pour preuve d'ailleurs, le Président de l'ADAPEI, Monsieur SANCHEZ, qui a dit –je le dis et redis parce que cela fait plaisir d'entendre cela car on a beaucoup travaillé là-dessus mais on est remercié au bout du compte- : « Je remercie la Ville de son indéfectible soutien pour la réussite de ce projet. ». Vous voyez, cela, vaut tous les cadeaux du monde d'être remercié de cette manière-là pour ce beau projet que l'on va réaliser dans un quartier qui, paraît-il, est oublié.

Quant à la Chiffogne, nous ne l'oublions pas parce, d'abord, le quartier de l'ancien hôpital fait partie de la Chiffogne et de la Citadelle donc c'est tout à fait contigu et cela sera complémentaire, il s'installera là-bas, une petite surface alimentaire que les habitants attendent. Et puis, nous avons un projet sur le centre Lou Blazer –je ne parle pas du collège Lou Blazer- que nous allons complètement réhabiliter, pour lequel nous aurons des subventions du Conseil Départemental pour y loger-là des associations et, les associations, on sait bien que c'est la vie d'un quartier. Donc, ce quartier, tout comme les autres, n'est pas oublié. On n'oublie aucun quartier. Nous sommes, ici, les élus de tous les Montbéliardais.

Voilà, j'en ai fini de ma réponse à vos remarques. Gilles MAILLARD.

Monsieur Gilles MAILLARD

Merci Madame le Maire. Je voulais ajouter une petite chose. Quand on voit ce qui s'est passé ces dernières années concernant les diminutions de dotations globales, heureusement, que dès notre arrivée, la mesure des économies à faire a été prise. Si on s'y était mis, ne serait-ce qu'une année plus tard, cela aurait été beaucoup, beaucoup plus difficile. Merci.

Madame le Maire

C'est une excellente remarque ! Jean-Claude PASSIER, tu veux dire quelque chose ?

Monsieur Jean-Claude PASSIER

Oui, je voudrais reprendre les propos qui ont été tenus par Monsieur LANCON sur quatre ou cinq points.

Le premier point : Monsieur LANCON présente toujours les choses comme s'il ne fallait pas d'abord réduire la dette. On peut dire que ce que l'on veut, il fallait commencer par cela. Donc, cela, c'est quand même très important. Ce n'est pas forcément agréable mais c'était la première opération, on ne pouvait rien faire avant.

La deuxième remarque que je voudrais faire c'est que l'on parle de la rétrospective –vous avez dit tout à l'heure « 2014, 2014 !!! ». Oui, 2014. Le DOB, conformément à la loi NOTRe, doit présenter la rétrospective des quatre ans précédents. Je n'y peux rien, c'est la loi ! Donc, on aura toujours un tableau sur les quatre ans qui est le moment où nous sommes arrivés en 2014 et le moment où on s'est arrêté aujourd'hui : 2014-2015-2016-2017. Ce n'est pas toujours agréable, effectivement, de voir des pentes -comme j'ai montré d'ailleurs sur le graphique n°2- mais c'est comme cela. On part d'un point, on va à un autre, il faut les quatre ans, et c'est légal de les présenter. Si, dans quatre ans, nous ou nos successeurs, présentent les quatre années, ils présenteront le bilan que l'on a fait. Il sera bon ou il sera mauvais mais cela sera ce bilan-là. Cela, c'est pour dire que c'est réglementaire.

Vous avez abordé la question du Conservatoire. Ce n'est pas l'objet de la séance mais quand même. Si on s'est battu, entre guillemets, de façon aussi consciencieuse, sur la nécessité de faire un fonds de concours c'est parce que nous sommes tous convaincus dans la Majorité que le Conservatoire doit être dans l'hyper centre. C'est cela la question qui est posée. Le fonds de concours –on ne va pas chipoter- c'était quand même une forme de prix de la réconciliation mais il ne faut pas que vous oubliiez que ce fonds de concours va avoir en contrepartie 3 millions d'euros pour la reconquête du Château venant de PMA. Donc, le solde, c'est un million, donc, c'est un million pour avoir un Conservatoire en centre-ville. Ce n'est pas neutre. On n'est pas dans une urbanisation comme les grandes capitales où un grand théâtre ou un grand conservatoire est externalisé. Pourquoi ? Parce qu'il faut remettre cette installation culturelle dans la taille de la ville et dans la taille de la ville, il doit être à l'intérieur. C'est le prix aussi de la redynamisation.

Le quatrième élément que je voulais vous signaler c'est les effectifs. Oui, ils évoluent parce que c'est maintenant que l'on peut, ce n'était pas avant.

Un mot, quand même sur le Centre Saint-Georges parce que j'étais, cet après-midi, en Commission d'Appels d'Offres sur le Centre Saint-Georges. Cela n'est pas interdit de dire cela ! On fait notre travail. Je ne vous dis pas ce qu'il y a dedans mais je vous dis à quoi j'ai passé mon après-midi. 200 000 € ! Oui, 200 000 €. Vous pouvez être sûr que nous avons regardé très précisément ce que nous allions mettre dedans comme dépenses puisqu'un jour, ce centre culturel viendra à Velotte. Effectivement, il ne s'agit pas de dépenser n'importe quoi et donc de contrôler très précisément ce que nous pouvons dépenser pour ce prix-là pour ce bâtiment, pour le mettre en situation d'utilisation normal ne serait-ce que, par exemple, une utilisation PMR. Dans le Centre Saint-Georges, on ne peut pas rentrer si on est handicapé. Quoi que l'on en fasse, il existera, donc, l'adapter au handicap, c'est une dépense obligatoire. Elle est aujourd'hui ou elle est demain, cela n'a pas d'importance mais elle existera. Donc, il faut faire attention à tous ces *a priori*, à ces jugements rapides.

La dernière remarque que je voudrais faire, c'est sur la Petite-Hollande -parce que je ne peux pas m'en empêcher- et sur les Hexagones. On a entendu beaucoup de choses sur les Hexagones et des élus qui sont ici ne se sont pas gênés pour en parler. Monsieur LANCON, vous avez parlé du fait que les quartiers étaient délaissés, en particulier, en parlant des Hexagones, et vous l'avez dit régulièrement, pas forcément aujourd'hui mais dans d'autres séances, il faudrait quand même faire un point sérieux sur cette situation. La situation des Hexagones, en particulier du site commercial des Hexagones, il ne faut pas croire qu'elle tient strictement à la responsabilité de la Ville. Elle tient d'abord à la responsabilité de la copropriété. La copropriété, il ne faut pas non plus croire que c'est la Ville. Il y a des élus qui sont ici et qui savent très bien à qui je m'adresse. La copropriété des

Hexagones c'est un ensemble commercial entre privé et public. Les privés ne sont pas forcément tous garnis d'argent et les situations de cette copropriété ne sont pas faciles et sont tellement peu faciles, qu'aujourd'hui, il y a un administrateur judiciaire. Tout le monde le sait, c'est un secret de polichinelle. Le deuxième élément qui est important, avant de dire « Il n'y a qu'à... », « Il faut... », « La Ville n'a qu'à faire », non, ce n'est pas comme cela, ce n'est pas cela la loi. La Ville a 51% des Hexagones mais les droits de la Ville sont réduits en Assemblée Générale tout simplement pour que la Ville ne soit pas majoritaire, qu'il n'y ait pas un dictat du majoritaire. Quand on ne sait pas cela, on dit un peu tout et n'importe quoi. Donc, nos 51% de droits sont réduits à hauteur de la moitié des opposants, à la moitié des autres. Donc, c'est 51% comparés aux 49% et c'est 49 divisé par deux et nos droits sont limités. Ce qui fait que l'on nous remet en situation de minoritaire pour que nous ne prenions pas le pouvoir de force. A ce moment-là, quand une copropriété va mal –il y en a des copropriétés en difficulté, dans toute la France, il y en a partout, qu'elles soient commerciales ou pas-, qu'est-ce qu'il faut faire ? Au départ, il faut que le syndic se mette d'accord avec tout le monde pour essayer de recouvrer les fonds et, cela, dure des mois, des mois, des mois. Et puis, quand cela va mal, on prend un administrateur judiciaire et cela dure des mois, des mois et, éventuellement, des années. Donc, attention quand vous dites « Vous n'avez rien fait dans ce quartier », c'est exactement tout le contraire. Si on avait eu le pouvoir de modifier les Hexagones, le pouvoir rapide de changer les choses, elles auraient été changées. On n'a pas tous les droits, on ne peut pas tout faire et c'est très long. Vous savez très bien que les copropriétés en difficultés -il y en a dans toute la France- c'est une catastrophe sur le plan des biens immobiliers : les gens s'arrêtent, les dettes sont augmentées de façon phénoménale, ceux qui payent leurs charges à date échue sont pénalisés par ceux qui ne les payent pas. Ce n'est pas simple du tout. Et puis pour protéger, justement, les copropriétaires, la loi dit que lorsque l'on est majoritaire, on n'a pas tous les droits. Ce n'est pas mal quand même. La démocratie française n'est pas si mal que cela. Elle interdit le pouvoir absolu, enfin, en tous les cas, pour le moment.

Madame le Maire

Merci. Madame CHENUS MARTHEY.

Madame Martine CHENUS MARTHEY

Merci Madame le Maire. Je voulais continuer de la parler de la Petite-Hollande. Je voudrais parler de la politique du logement dans le quartier de la Petite-Hollande qui est un quartier prioritaire et qui est même reconnu d'intérêt national. Ce quartier présente à la fois de nombreux équipements à l'échelle de la Ville et de l'Agglomération et des caractéristiques fortes d'habitat social en difficulté, marqué par des symptômes de déqualification, de paupérisation, d'insécurité et d'enclavement, je cite ce qui est cité dans la convention Régionale de Cohésion Urbaine et Sociale de PMA. Ce n'est pas moi qui dis cela !

La population de ce quartier a diminué depuis le début de l'ANRU, elle est passée d'environ 11 000 habitants à environ 8 500 habitants, il y a 30% de la population avec des revenus bas et plus de 29% de ménages concernés par une allocation chômage. Entre 25 et 30% d'allocataires CAF ont un revenu constitué à 100% de prestations sociales avec un taux d'emploi faible dans les quartiers Petite-Hollande sud-ouest et Petite-Hollande Lulli. Parmi les préconisations de cette convention Régionale de Cohésion Urbaine et Sociale de PMA, on peut mettre en avant celles-ci :

- conforter la vocation résidentielle et les fonctionnalités du quartier par la diversification de l'offre en logements
- poursuivre et développer une politique sociale en confortant le dispositif existant de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) et en mettant en place une politique de peuplement cohérente et un suivi de climat social

Il y a une inquiétude de la part des habitants qui voient les immeubles tomber, les commerces périlcliter. Quel est l'avis des habitants sur les nouveaux projets ? Sur la refonte complète du quartier après les 400 logements démolis ? Ceux à venir ? Pour Néolia, on parle d'environ encore 300 logements. Et les espaces laissés libres : Hexagones, Gauguin ? Quant au projet de l'ADAPEI sur l'ancienne place du marché, ceux qui ne lisent pas le journal ne sont pas informés, ni, bien sûr, associés. Alors que je pense que ce grand projet aurait pu être exposé et discuté avec les habitants des environs avant d'être acté. Dans le règlement de l'ANRU relatif au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, il est écrit : « L'ensemble des projets de renouvellement urbain doit

s'inscrire dans la démarche de co-construction avec les citoyens et organisés dans le cadre des Contrats de Ville. Les habitants doivent être associés, non seulement, à la phase de construction des projets mais aussi lors de sa mise en œuvre et à son issue pour favoriser la pérennité des investissements réalisés dans le cadre d'une Gestion Urbaine de Proximité structurée ».

Merci de m'avoir écoutée.

Madame le Maire

La politique du logement est, effectivement, quelque chose d'important. Quand nous sommes arrivés, on a trouvé le dossier qui était celui de votre équipe et Néolia, par exemple, avait prévu, au milieu du quartier, de construire un certain nombre de logements en accession à la propriété pour permettre, justement, tranquillement, de retrouver une certaine mixité sociale. Ils n'ont pas trouvé preneur ! Il n'y a pas eu une demande ! Donc, ils ont abandonné leur projet. Aujourd'hui, c'est vrai que c'est une réelle difficulté d'essayer de faire venir, en milieu de quartier ou même au bord, là, où il y a de la place, des personnes qui auraient des revenus, par exemple, disons plus importants, de l'habitat intermédiaire. Aujourd'hui, ce n'est pas possible parce qu'il faut encore changer l'image du quartier. Elle a évolué l'image, elle n'a pas évolué défavorablement. Vous savez, moi, j'ai vu une image, il y a une vingtaine d'années, beaucoup plus dégradée qu'aujourd'hui. Néanmoins, cela prend des années et des années.

Maintenant, demander aux gens l'avis pour le projet de l'ADAPEI. Vous plaisantez, c'est un projet privé ! Il faudrait que les privés aillent au contact de la population pour demander si... Pour demander si quoi ? C'est un centre médical de ressources qui va employer des gens avec des compétences médico-sociales extrêmement évoluées, il faudra des pièces d'une certaine hauteur, de largeur, il faudra des vitres comme ci, des espaces aérés et tout. Personne n'y connaît rien mais même nous ! On est obligés de faire confiance aux spécialistes du handicap qui, en plus, sont des spécialistes reconnus nationalement parce que nous avons une ADAPEI, sur le Pays de Montbéliard, qui est extrêmement à la pointe de tout cela.

Quant au centre commercial des Hexagones et le futur pôle de services, bien sûr, que l'on va demander l'avis des gens. Vous avez vu des dessins mais ce n'est pas acté dans le marbre tout ce qui va être fait. On va, maintenant, pouvoir discuter avec la population sur les aménagements, sur les espaces verts. On va d'ailleurs, prochainement, lancer une grande consultation, au niveau des habitants de la Petite-Hollande, pour leur demander leur avis sur le nom du futur centre commercial des Hexagones pour que ce soit quelque chose qu'ils aient choisi eux. Mais, vous savez bien que l'on est contraint par le calendrier de l'Etat puisque l'on est labellisé « Quartier national de la rénovation urbaine » et que cela prend beaucoup, beaucoup de temps. Quand vous avez une réunion et que vous allez à Paris pour défendre le dossier, c'est des semaines et des semaines de préparation et c'est des semaines pour dire « Voilà, il y aura la réunion tel jour, à telle heure » et puis, parfois, elle est reportée, parfois, les directeurs changent et il faut se réapproprier le dossier. Nous sommes, là, sous la férule de l'Etat qui fixe le calendrier. Il y a longtemps que l'on aurait aimé aller plus vite. Cela avance. Maintenant, cela a pris une vitesse beaucoup plus importante qu'avant et heureusement. Vous savez, nous aussi, on piaffe d'impatience là-dessus. Et puis, bien sûr, le Conseil Citoyens et les différents acteurs sociaux qui travaillent à la Petite-Hollande vont être concertés et consultés très rapidement –maintenant d'ailleurs- dans le cadre de ce nouveau centre commercial et pôle de services. Une réunion du Conseil Citoyens est prévue début mars. Cette fois-ci, les choses avancent.

Monsieur LANCON.

Monsieur Eric LANCON

Je vais revenir sur vos propos qui sont toujours un peu outranciers. Quand vous avez eu le rapport de la Cour des Comptes, ils ne vous ont pas dit que c'était un TGV qui allait dans le mur ! A mon avis, ce n'est pas écrit comme cela ! Vous dites que vous vous êtes fait secouer par la Cour des Comptes. Non, non, la Cour des Comptes vous a rappelé la situation. Vous dites que la Cour des Comptes avait dit que c'était géré n'importe comment. Non, je ne crois pas que la Cour des Comptes vous ait dit cela ! Je lis assez souvent les rapports pour savoir qu'ils ne vont jamais dans ces propos-là donc c'est une interprétation des propos de la Cour des Comptes et puis aussi des miens quand vous dites « Vous n'êtes pas content qu'un équipement culturel vienne au centre-ville parce que c'est nous qui

l'avons fait ». Non, Madame le Maire, le débat n'est pas ici, il n'est pas sur l'intérêt du centre culturel. Vous avez l'art et la manière –on se connaît maintenant- de souvent prendre un petit bout... Vous avez peut-être lu SCHOPENHAUER –je vous le conseille d'ailleurs-. Mais en fait, non, je n'ai jamais dit que j'étais contre le centre culturel au centre-ville. Depuis trois semaines, à la Région, je suis aussi délégué à la culture donc cela ne serait pas bien venu d'être contre un équipement culturel. Vous avez bien compris ce que je voulais dire ! Inutile d'étirer comme cela l'argument.

Et puis, ce que ma collègue Martine a voulu dire c'est que l'on est dans un moment particulier avec les Gilets Jaunes, même si les élus municipaux restent encore bien vus, on est dans un moment particulier. Moi, j'ai surtout compris comme cela le propos de Martine, c'est que, tout simplement, il faut mettre aussi du participatif maintenant. On ne peut plus... Il y a de la démocratie représentative, dans vos Conseils de Quartiers, vous faites de la démocratie représentative, mais il y a nécessité, maintenant, de mettre des doses de participatif. Concernant le nom du centre, écoutez, c'est bien mais ce n'est pas suffisant, il faut continuer dans ce sens-là.

Madame le Maire

Personne ne dit que c'est suffisant ! Mais, voilà, c'est un début.

Monsieur Eric LANCON

Il faut continuer dans ce sens-là ! Aujourd'hui, je crois qu'il y a quand même, dans ce 21^{ème} siècle, une demande –pas de tout le monde- d'une certaine partie de la population de plus être participatif sur les décisions que l'on peut prendre. Oui, entre autres, vous avez raison, comme difficulté il y a le temps que cela prend, c'est vrai, c'est inévitable mais il n'empêche que je crois qu'il faut se mettre dans cette ère du temps-là. Voilà Madame le Maire.

Madame le Maire

Merci Monsieur LANCON. Madame BAQUET CHATEL, vous voulez prendre la parole.

Madame Françoise BAQUET CHATEL

Merci Madame le Maire. Je voudrais juste intervenir pour faire un bémol à la grande tirade que vous faites régulièrement sur la situation catastrophique financière dans laquelle vous auriez démarré ce mandat, souvent, pour répondre, effectivement, à Eric LANCON qui vous titille à juste titre sur le sujet. Je voudrais dire et redire que le rapport de la Cour des Comptes n'a jamais indiqué qu'il y avait le risque de mise sous tutelle. Tout à l'heure, dans votre propos, vous disiez que cela n'était pas très agréable d'aller à Besançon et d'entendre un certain nombre de choses. Je suis tentée de dire « Nous n'étions pas là pour les entendre ! ». Je pense que c'était une façon de démarrer le mandat et, en quelque sorte, de nous faire porter le chapeau de ce qui n'était pas forcément la réalité.

Sur le Conservatoire, je rappellerai que, nous, l'Opposition, nous avons soutenus sans retenue l'implantation dudit Conservatoire au centre-ville mais, effectivement, nous nous sommes toujours opposés au financement, par la Ville, d'un établissement à rayonnement communautaire. Monsieur PASSIER, vous avez reconnu à demi-mots, que les 4 millions, pour la Conservatoire, alloués par la Ville de Montbéliard étaient en quelque sorte le gage de réconciliation avec PMA et son Président. Quand on assiste à la façon dont le Président de PMA s'approprie la paternité de ce projet, cela laisse un peu pantois.

Pour synthétiser, le parcours pour mener les affaires, depuis le début de votre mandat, que vous avez suivi, je dirais que vous avez mené une stratégie, stratégie fort bien amenée je dirais parce que, se cacher derrière les difficultés financières et être sur une période, on va dire de restriction, on a quand même l'impression que vous déroulez le tapis de tous les projets que vous semblez sortir sur ces deux dernières années. Moi, je considère que c'est une stratégie.

Madame le Maire

Ecoutez, j'espère que c'est une stratégie, si cela en est une, gagnante pour la Ville et les Montbéliardais parce qu'après tout, c'est quand même cela qui compte ! Nous, les élus, c'est autre

chose. Les propos qui ont été tenus à la DGFIP à Besançon étaient alarmants pour notre ville. Je peux vous dire que j'étais avec le Directeur Général des Services de l'époque, la Directrice des Finances qui était aussi très très ennuyée de cette situation et qui nous disait « Il va falloir faire des économies. Il n'y a pas cinquante solutions, il y en a deux : ou on fait des économies ou on augmente les taxes ». On a choisi, d'abord de respecter notre engagement qui était de ne pas augmenter les taxes et puis, une fois que la situation irait mieux, de relancer l'investissement parce que l'on ne fait pas des économies pour le plaisir de faire des économies. On n'est pas là pour être sur un tas d'or ! Vous savez, Madame BAQUET CHATEL, vous qui êtes quand même très sensible, je trouve, à la condition soit des salariés dans les entreprises soit des agents dans les collectivités, je m'étonne que vous ne mesuriez pas et que vous ne félicitez pas les efforts qui ont été faits par les agents de la collectivité parce que nous avons fait un travail extraordinaire ensemble. Donc, vous voyez, cela, c'est quand même quelque chose qui mérite d'être souligné et je regrette que vous ne le fassiez pas.

Jean-Claude, tu veux dire quelque chose et puis, après, cela sera fini. Vous n'avez pas levé la main jusqu'à présent !

Monsieur Jean-Claude PASSIER

Juste un mot pour reprendre les propos à la fois de Madame BAQUET CHATEL et de Monsieur LANCON. On parlait de TGV qui allait dans le mur ! Bien sûr ! Vous avez entendu le Président de la Cour des Comptes ces jours-ci, cela doit faire, je ne sais pas combien de temps, qu'il dit au Gouvernement : « Il faut faire attention, il faut faire attention ». Chez ces gens-là, on ne parle pas avec des mots de brutalité, on ne parle pas de TGV qui va dans le mur, on parle autrement mais cela veut dire la même chose !

Madame le Maire

Monsieur EZZAHAR.

Monsieur Abderrahim EZZAHAR

Merci Madame le Maire de me donner la parole. Je veux parler de l'insécurité qui règne dans le quartier des Hexagones, le quartier populaire. Mes précédentes déclarations de l'activité de l'Adjoint à la sécurité dans les quartiers m'ont récemment été confirmées par le principal commerçant de fruits et légumes du centre commercial des Hexagones. En effet, après des événements (casse, vols etc) qui se sont déroulés dans ce quartier populaire, en direction des commerces d'optique et de tabac-presse, etc, devant l'ampleur des événements, l'Adjoint à la sécurité a enfin daigné effectuer une visite sur place. A cette occasion, l'Adjoint en question a également rencontré le propriétaire du magasin de fruits et légumes, Monsieur AGKUL. Il était très surpris de cette visite. Ce commerçant lui a dit : « Vous faites partie de la Mairie Monsieur ? C'est drôle, je ne vous ai jamais vu depuis cinq ans ! ». Concernant sa fonction d'Adjoint au logement, l'intéressé pratique également la politique de la chaise vide. J'ai, en effet, récemment, appris par l'intermédiaire des organismes logeurs Néolia et Idéha, que depuis le début de son mandat, il n'avait jamais siégé aux commissions de logement. J'étais Conseiller de quartier pendant quatre ans et chaque fois qu'il y a des problèmes dans les quartiers, on les règle avec les Adjoints concernés. Si seulement l'ex Maire avait écouté ses Adjoints, il serait encore au poste de Maire. Il y a cinq ans, on n'a jamais vu des dégradations, au centre commercial des Hexagones. L'Adjoint au commerce, Monsieur GACON, et l'Adjoint à la sécurité, Monsieur SEKRI, étaient souvent sur place. Aucun commerce n'a fermé, pas de dégradation, tout va bien avec l'ancienne Majorité municipale ! C'est la réalité, vous ne pouvez pas ignorer ! Ces dégradations actuelles c'est la politique depuis cinq ans de votre mandat. Vous avez indiqué que vous vouliez un deuxième mandat mais, pour quoi faire ? C'est pour aboutir à fermer le reste des commerces existants ? J'ai fait l'inventaire, moi-même, au centre-ville, -j'ai compté magasin par magasin-, il y a environ trente magasins fermés pendant votre mandat. Cette équipe que vous dirigez sera déboulonnée de la Mairie. Inch'Allah comme on dit chez nous ! Je vous fais un rappel historique du deuxième tour de la campagne municipale de 2014, vous avez dit sur France 3, qu'il y avait deux membres de la CGT sur votre liste, en l'occurrence, Monsieur EZZAHAR et la camarade Madeleine PEDUZZI. Aux prochaines élections municipales, vous pouvez dire mieux avec votre Adjoint qui a adhéré au parti « Bleu Marine » avant les élections 2014 –vous savez de quoi je parle !- J'ai parlé avec vous, il y a deux ans en arrière, et vous m'avez répondu « Il n'y est plus, il a rendu sa carte ». Moi, j'ai fait l'école camarade Guy BECHE mais pas le Front National ! Je vous cite un proverbe du

camarade Georges MARCHAIS –que Dieu ait son âme- : « Si je me trompe une fois, c'est la faute à ceux qui me font tromper ». Moi, j'ai toujours gardé mes convictions d'homme de Gauche, je n'ai jamais adhérer à aucun parti quel qu'il soit. Si je me trompe une deuxième fois, c'est la faute à ceux qui me font tromper.

Pour conclure, n'oubliez pas que le téléphone arabe est plus efficace que le portable, il n'est jamais en panne ! Il n'est jamais en panne et il va plus vite !

Je veux répondre, avec mes respects, à Monsieur PASSIER, 1^{er} Adjoint. Vous avez dit, vous devez assurer la sécurité pour tous les habitants de notre ville et ne pas privilégier le centre-ville. Tous les Montbéliardais ont le droit de vivre en sécurité et bien entendu les copropriétaires. Vous avez dit, ils ont droit à la sécurité parce qu'ils payent les impôts et les taxes foncières.

Merci Madame le Maire.

Madame le Maire

Merci Monsieur EZZAHAR. Avant de laisser la parole aux différents intéressés mis en cause, moi, je voudrais dire que vous dites un peu n'importe quoi parce que vous dites « Il n'a jamais mis les pieds en cinq ans ! ».

- Intervention inaudible de Monsieur Abderrahim EZZAHAR-

Madame le Maire

Attention, quand vous dites des choses, il faut vérifier que c'est vrai ! Rien que, en cinq ans, Philippe DUVERNOY est monté deux fois avec moi aux Hexagones, au moins, -donc vous voyez, vous ne pouvez pas dire « jamais »- pour des commissions de sécurité. Donc, vous voyez, rien que cela ! Et puis, il y monte pour bien d'autres choses. Moi, aussi, j'y monte de temps en temps, je vais au marché, je me ballade. Vous ne savez pas tout ce que l'on fait dans le quartier et la manière dont les gens se promènent et circulent. Vous affirmez des choses qui sont fausses.

Quant à la sécurité, bien sûr qu'il faut apporter de la sécurité à tous les Montbéliardais. On est absolument d'accord. D'ailleurs, depuis le cambriolage qu'il y a eu chez l'opticien le mois dernier –que l'on a reçu d'ailleurs alors qu'il avait été écrit que l'on refusait de le recevoir. Vous savez, sur Facebook, on raconte n'importe quoi, des choses vraies et des choses complètement fausses, il y a même des élus qui écrivent des choses totalement fausses-, nous avons renforcé notre présence de la sécurité avec la Police Municipale. La Police Nationale y est régulièrement. Cela n'empêche que nous avons eu nos caméras cassées, à la fois à l'intérieur du centre commercial des Hexagones et puis dans la Petite-Hollande, à deux reprises. Quand nous les changeons, ce sont les Montbéliardais qui payent la facture, c'est comme lorsque l'on casse les radars, ce sont les Français qui payent le rachat des radars. Là, ce sont les Montbéliardais ! Nous avons dit que, de toute façon, nous ne lâcherions pas les affaires de sécurité sur la Petite-Hollande. C'est sûr que ce n'est pas parfait, personne ne dit que c'est parfait mais nous sommes très présents. D'ailleurs, nous travaillons avec le Commissaire GRAYER. Nous étions avec lui ce matin et il se félicitait de l'évolution positive qui avait lieu aux Hexagones. On ne dit pas que c'est parfait mais on dit que cela va mieux.

Philippe DUVERNOY.

Monsieur Philippe DUVERNOY

Je ne vais pas être long parce que j'ai bien retenu la remarque d'Éric LANCON à ma dernière intervention au dernier Conseil Municipal. C'est vrai que l'on n'est pas là pour s'invectiver. Vous en avez d'ailleurs vu un bel exemple tout de suite dans la longue tirade, dans les logorrhées verbales de Monsieur EZZAHAR auxquelles, personnellement, je n'ai pas compris grand-chose.

J'ai compris, par contre, qu'il était dépité depuis longtemps de ne pas être khalife à la place du khalife ou tout au moins shérif à la place du shérif. J'en veux pour preuve sa photo qui agrmente son

compte Facebook –moi, je ne consulte pas car je ne sais pas comment on fait mais on me fait parvenir des captures d'écran où Monsieur EZZHAR est bien sûr affublé de l'écharpe tricolore, pour faire croire à tout le monde qu'il est Adjoint. C'est vous dire l'envie qu'il avait d'être Adjoint.

Pour le reste des questions, Monsieur EZZHAR, pour ne pas être trop long, je vais dire simplement : A sottise question, point de réponse ! J'ai compris maintenant qu'à tous les Conseils, il y avait la minute DUVERNOY / BASHING ! Je m'en accommode et cela ne me fait pas trembler ! Donc, Monsieur EZZHAR, vous pouvez continuer à monologuer, cela m'en touche une sans faire bouger l'autre ! Je parlais, bien sûr, de mes oreilles !

Monsieur Abderrahim EZZHAR

Il y a que la vérité qui blesse ! Vous avez dit, vous-mêmes, qu'en cinq ans, vous êtes montés deux fois ! C'est très peu en cinq ans !

Madame le Maire

Non, je n'ai jamais dit cela !

Monsieur Abderrahim EZZHAR

Vous avez dit...

Madame le Maire

Non, je n'ai jamais dit cela ! Vous m'écoutez s'il vous plaît !

Monsieur Abderrahim EZZHAR

Oui, je vous écoute.

Madame le Maire

J'ai dit que j'ai vu, au moins deux fois, Philippe DUVERNOY aux Hexagones puisqu'il était avec moi ces deux fois-là ! Cela ne veut pas dire que j'y suis montée que deux fois !

Monsieur Abderrahim EZZHAR

Vous avez bien vu les dégradations aux Hexagones ? La casse qu'il y a ? Cela n'existait pas il y a cinq ans !

Madame le Maire

Monsieur EZZHAR, je ne vous ai pas donné la parole alors s'il vous plaît !

Monsieur Abderrahim EZZHAR

Oui mais on a le droit d'expression ! On n'est pas au Venezuela, on est en France ! Le droit d'expression est sacré ! Vous n'empêchez pas un élu de s'exprimer !

Madame le Maire

Sauf, Monsieur EZZHAR, qu'ici, il y a un règlement intérieur au Conseil Municipal où c'est le Maire qui donne la parole !

- Intervention inaudible de Monsieur Abderrahim EZZHAR -

Madame le Maire

C'est le Maire qui donne la parole, alors vous vous taisez ! Monsieur CIFTCI.

Monsieur Abderrahim EZZAHAR

On appelle cela la dictature !

Madame le Maire

Oui, oui, c'est cela ! Tant mieux !

Monsieur CIFTCI.

Monsieur Ilker CIFTCI

Merci Madame le Maire. Je voudrais intervenir sur deux sujets.

Le premier, vous êtes au courant, c'était le communiqué de presse que j'avais fait et la réponse que vous avez donnée. J'avais le droit de réponse par voie de presse mais c'était ridicule d'enquiquiner les journalistes car ils ont d'autres choses à faire.

Madame le Maire

Rappelez-moi de quel communiqué vous parlez car vous savez, il y en a quand même très régulièrement donc...

Monsieur Ilker CIFTCI

Dans le journal, il y en avait un dernièrement sur le problème des Hexagones.

Madame le Maire

Oui.

Monsieur Ilker CIFTCI

Où je parlais effectivement de l'inefficacité et le peu de présence de certains élus. Tout à l'heure, Monsieur PASSIER, en a fait écho. C'est sympa d'avoir donné cette réponse. Monsieur PASSIER, tout à l'heure, vous avez dit que vous souffriez d'une psychose maniacodépressive. En tant que professionnel, moi, je peux vous dire que ce n'est pas le cas. Par contre, vous avez une amnésie sélective et manipulatrice. Je vais vous expliquer : tout à l'heure, vous avez pris un malin plaisir, depuis le début, et Monsieur LANCON l'a souligné, de rappeler les chiffres de 2014. Dans le journal, vous dites : « Monsieur CIFTCI, depuis 2016.... ». Là, vous avez une amnésie des deux ans 2014 et 2015. Maintenant je pense que vous avez une autre casquette, c'est la casquette de statisticien, de présence ou non des élus au Conseil Municipal, c'est très bien, vous pouvez le noter sur votre CV. Par contre, pourquoi sur les années 2014 et 2015 où j'ai participé à quasi tous les Conseils Municipaux, vous n'en dites pas un mot ? C'est quand même curieux ! Là, je précise bien, et en tant que professionnel, c'est une amnésie sélective et manipulatrice mais, cela, c'est aussi du fait de la Majorité parce que -je ne veux pas passer du coq à l'âne- quand vous parlez de clinique, Madame BIGUINET, vous dites que l'on va construire une clinique à Montbéliard mais il faut arrêter de jouer avec les mots, il faut arrêter de manipuler les mots. Une clinique, c'est quoi ? Cela sous-entend qu'il y a un plateau technique, qu'il y a des interventions. Là, vous allez construire une maison de repos voire maison de convalescence mais il faut arrêter de mentir aux Montbéliardais. Cela, c'était une petite parenthèse.

Je reviens sur la diapositive que vous avez projetée et qui appelle quelques interventions de ma part. Vous parlez de « ville attractive ». Moi, je veux bien. C'est vous qui le dites ! Elle est où l'attractivité à Montbéliard ? Aujourd'hui, un jeune couple qui veut venir s'installer, qu'est-ce qu'il recherche ? Le couple, il veut des logements de qualité, ce n'est pas le cas. Il veut une offre de soins, ce n'est pas le

cas. Alors, « ville attractive », je veux bien mais il faudra nous expliquer comment ! Une « ville sûre et entretenue ». Sûre, elle n'a jamais été aussi insécurisée que sous votre mandat même dans la Majorité précédente, elle était mieux et il faut le souligner, ils n'ont pas fait que de mauvaises choses. Moi, en tant qu'utilisateur du centre commercial des Hexagones, je peux vous témoigner, à l'époque où il y avait Monsieur SEKRI, effectivement, et maintenant CEGLINSKI -il faudra que je le félicite pour le travail qu'il avait accompli- il y avait moins d'insécurité aux Hexagones et à la Petite-Hollande en général.

Vous avez mis « Ville solidaire et attentive à chacun ». Cela me fait rire ! « Ville solidaire », vous étiez la première, depuis votre arrivée aux responsabilités, à couper les subventions aux associations qui travaillent dans le social. Je veux bien mais il faut quand même arrêter de manipuler les mots.

Ensuite, « Une action municipale modernisée et efficiente ». C'est encore bien cela ! « efficiente », je veux bien mais comment un Adjoint ou une Adjointe, parce que j'ai regardé le billet de l'Est Républicain qui date du 1^{er} février 2019 où on parle d'une Adjointe qui est plus présente au Conseil Municipal que sur le terrain. Je cite, ce n'est pas moi qui le dit : « Il est vrai que, géographiquement, la vie de l'Adjointe en question se déroule aujourd'hui essentiellement à quelques 250 lieux d'ici ». Moi, je n'ai rien contre l'Adjointe, je ne sais pas qui c'est mais vous pourriez quand même, à l'avenir, mettre des mots corrects. Pas « efficiente » parce que l'efficacité, là, elle est où ? C'est zéro ! Puisque vous aimez bien les chiffres, moi aussi, je vais vous en donner : 0%.

Et « l'action municipale est visible et lisible ». Moi, je dirais plutôt que l'action municipale est invisible et surtout risible ! Vous vous rendez compte, vous êtes en train de massacrer la Ville de Montbéliard. Vous ne vous en rendez pas compte !

Tout à l'heure, vous avez dit : « Nous allons donner la parole aux citoyens pour qu'ils donnent un nom au nouveau centre commercial ». Mais, c'est ridicule ! Donner un nom ! Cela, vous savez très bien le faire. Vous auriez dû, Madame le Maire, saisir le moment, en parlant du Conservatoire, c'était là qu'il fallait donner la parole aux citoyens et dire : « Venez, on fait un référendum pour voir où on va placer le Conservatoire ». Vous auriez pu dire « Nous sommes là, nous parlons et nous donnons la parole aux citoyens ». Cela n'a pas été le cas. Excusez-moi mais cela me fait un peu sourire !

Concernant la sécurité, quand vous êtes arrivée, c'était un de vos points forts : « Vous allez voir ce que vous allez voir ! Avec le grand DUVERNOY, tout va changer ! ». Eh bien, dis donc, cela a fait « pschitt ». Cela n'a jamais été aussi catastrophique à Montbéliard que sous votre mandat. Je suis désolé mais c'est l'heure des comptes parce que vous êtes déjà en campagne, vous êtes déjà proclamée...

Madame le Maire

Parce que, vous, vous n'y êtes pas Monsieur CIFTCI !

Monsieur Ilker CIFTCI

Non pas du tout ! A l'heure d'aujourd'hui, je n'y suis pas Madame BIGUINET !

Madame le Maire

C'est vous qui êtes risible là !

Monsieur Ilker CIFTCI

Non, je ne suis pas encore candidat. Je suis désolé, je ne l'ai pas encore annoncé. Vous pouvez rigoler, cela vous va très bien, c'est ce que je disais c'est une municipalité risible !

Madame le Maire

Vous avez fini ?

Monsieur Ilker CIFTCI

Non, je n'ai pas fini, s'il vous plait.

Je vais revenir sur ce que vous avez dit. Monsieur DUVERNOY qui monte souvent. C'est bien mais pour quoi faire ? C'est pour compter les dégâts, le nombre de vitres cassées, le nombre d'incivilités... ? C'est très bien Monsieur DUVERNOY, vous pouvez venir compter, comptabiliser, c'est très bien ! Mais, ce que veulent les Montbéliardais, ce sont des résultats. Mais, je vous assure, je n'ai rien contre vous ni contre la Majorité sortante mais quand on discute et que l'on voit ce qu'il se passe sur le terrain, on se rend compte qu'il y avait plus de sécurité aux Hexagones en tous cas, à la Petite-Hollande, sous l'ancienne municipalité que sous la vôtre. Cela, c'est un fait et vous ne pouvez pas le nier.

Je reviens sur ce qu'a dit Monsieur PASSIER. Dans le journal, vous avez dit : « On n'a pas besoin d'un porte-voix ». C'est bien « Porte-voix », moi, j'aurais dit « Haut-Parleur », c'était mieux ! Mais bref... Vous dites que vous êtes plus efficace derrière les bureaux –ce sont vos termes, si je me trompe, rectifiez Monsieur PASSIER- que de gesticuler comme le fait Monsieur CIFTCI et faire de la démagogie. Ce soir, je vous invite, dans cette Assemblée, à nous dire si, effectivement, derrière vos bureaux, vous avez trouvé des solutions aux commerçants qui souffrent et donnez-moi une action sur le centre commercial des Hexagones et sur la Petite-Hollande en général. Si vous avez fait une action qui a fait du bien ? C'est une question qui est nette, précise à laquelle vous pourrez répondre j'espère.

Voilà, je ne veux pas encore polémiquer, aller plus loin mais, à un moment donné, -Monsieur DUVERNOY, vous aimez bien les proverbes- : « Des fois, quand on n'a rien à dire, il vaut mieux se taire ». Merci.

Madame le Maire

Merci Monsieur CIFTCI. Là, je suis d'accord avec vous, sur la dernière phrase « Quand on n'a rien à dire, il vaut mieux se taire » ! Mais bon... Il y a une autre expression qui dit « Je n'ai rien à dire mais j'aime bien que tout le monde le sache ». Mais bon, cela, c'est autre chose...

Madame BAQUET CHATEL, je vais répondre à Monsieur CIFTCI avant de vous redonner la parole.

Monsieur CIFTCI, vous avez parlé des absences. Moi, j'ai regardé un petit peu les absences de tout le monde, vous voyez. Sur 32 Conseils Municipaux, vous avez été absents 19 fois donc cela fait 59% d'absence Monsieur CIFTCI. Voilà, c'est clair ! J'ai repris depuis 2014...

- Intervention inaudible de Monsieur Ilker CIFTCI -

Madame le Maire

Attendez, ce sont les services qui comptent. Il ne faut pas croire que c'est une invention des élus. Les services qui sont derrière, comptabilisent les élus qui sont là, quand ils arrivent en retard, à quelle heure ils arrivent, quand ils repartent avant la fin du Conseil Municipal, à quelle heure ils repartent. Cela a toujours été comme cela donc ne dites pas que les services racontent des histoires !

Et puis, vous avez été absent, en commission –parce que si on veut, on peut aller jusque là-, à 139 commissions sur 141. Cela veut dire que vous avez été présent deux fois en commission pendant cinq ans donc je ne pense pas que vous ayez beaucoup de leçons à donner aux autres.

En ce qui concerne le Conservatoire, vous dites qu'il aurait fallu faire un référendum. On a fait une sorte de référendum sur Facebook et 88% des gens voulaient le Conservatoire au centre-ville. Voilà, c'est tout, c'est clair ! Je vais vous dire –moi, je n'ai pas d'état d'âme avec cela-, c'était un projet qui avait été initié par l'équipe précédente au niveau de l'Agglomération. On reprend exactement le même projet. Ce projet a été voté en Conseil d'Agglomération à l'unanimité de l'équipe précédente. C'est-à-dire que les élus qui sont ici, qui étaient à l'Agglomération, il y en avait deux, il y avait Monsieur BORNOT et Monsieur LANCON, ont voté et même les élus d'Opposition –vous regarderez qui était

dans l'Opposition à l'époque- ont voté pour les Blancheries. Cela veut dire que tout le monde a pensé que c'était un beau projet et quand c'est un beau projet, un bel endroit, que l'on soit à Gauche, à Droite, au milieu ou n'importe où, et bien, c'est un beau projet. Ce qui compte, c'est l'intérêt général, ce n'est pas de dire « on va mettre un projet là parce que j'ai décidé qu'il serait là ». Moi aussi, j'ai trouvé que c'était un beau projet et c'est la raison pour laquelle j'ai voulu continuer. Ce qui est très dommage, c'est qu'il n'ait pas été réalisé pendant le mandat précédent. Je l'ai déjà dit plusieurs fois mais vous n'étiez sûrement pas là quand je l'ai dit alors je vais le répéter. Il y a eu le choix de la construction d'un autre équipement avec Citédo à Sochaux et je ne suis pas sûre que c'était très utile, même s'il y a des gens qui participent aujourd'hui, des nageurs ou autres personnes qui veulent venir passer du bon temps., Mais, voilà, la priorité, à l'époque, c'était le Conservatoire parce que, à un moment, il faut afficher des priorités quand on est élu.

Voilà ce que je vous répondrai sur ce que vous avez dit. On a compris, on est nul, zéro partout donc c'est parfait, on peut rapidement s'améliorer !

Gilles MAILLARD.

Monsieur Gilles MAILLARD

Concernant le Conservatoire, on a fait le choix du centre-ville pour le projet qui existait déjà, on n'a jamais cherché à ne pas avoir le Conservatoire à la Petite-Hollande, on a éliminé le projet à la Petite-Hollande parce qu'il était dans l'ancienne clinique et c'est un bâtiment qui n'est absolument pas adapté à la transformation de l'usage pour lequel il a été conçu il y a une vingtaine d'années. Ce n'était pas possible de le faire devenir un Conservatoire. On n'aurait pas eu l'auditorium etc. Donc, c'est, avant tout ce choix-là qui nous a fait refuser la présence dans l'ancienne clinique.

Madame le Maire

Madame BAQUET CHATEL, vous vouliez prendre la parole.

Madame Françoise BAQUET CHATEL

C'est pour répondre à votre petite attaque sur le personnel.

Madame le Maire

Ah oui ! Allez-y !

Madame Françoise BAQUET CHATEL

Sur le personnel, c'est vraiment très maladroit de me faire ce très faux procès car, vis-à-vis du personnel -je me tiens plutôt régulièrement au courant- qui n'accepte pas plus que ce qui est supportable. C'est vrai que le personnel a fait énormément d'efforts.

Pour remercier l'ensemble du personnel pour leurs efforts, je vais plutôt vous faire une suggestion, plutôt une demande très solennelle : engagez-vous sur les pas du Président de la République qui a conseillé aux employeurs de dégager une prime conséquente de 1 000 € pour le pouvoir d'achat des agents de notre collectivité.

Madame le Maire

1 000 € ?

Madame Françoise BAQUET CHATEL

Cela peut aller jusqu'à 1 000 € ! Voilà une mesure forte qui marquerait les esprits et les porte-monnaie, et qui récompenserait les très grands efforts concédés par le personnel. Cela me permet de rappeler la mesure scandaleuse qui perdure depuis 2010 : le gel du point d'indice des agents publics.

Voilà ce que je voulais dire.

Madame le Maire

Sur la question du gel du point d'indice, je vous ferai la même réponse que celle que j'avais faite à Eric LANCON la dernière fois, on attend de voir ce que l'Etat décide. Je ne veux pas être désagréable mais, Monsieur MACRON, qui conseille aux employeurs de donner une prime à tout le monde, il faut déjà qu'il commence par ses services, c'est-à-dire les services de l'Etat. C'est un peu facile de dire aux employeurs « Donnez de l'argent et, moi, je m'exonère de cela ! ». Donc, on va voir ce qu'il va faire, il y a un grand débat qui passe par là, je ne sais pas ce qu'il donnera, on verra. Moi, j'ai dit que nous sommes dans une situation d'attentisme.

Voilà, donc, on va clore les choses si vous le voulez bien.

Madame CHENUS MARTHEY et puis c'est la dernière question.

Madame Martine CHENUS MARTHEY

Excusez-moi, ce n'est pas une question, c'est juste une remarque. Vous avez parlé des commissions. Je suis à la Commission n°4 et je participe toujours mais il est vrai que les commissions, normalement, sont là pour que l'on soit informé de ce qui se passe dans la commune, pour que l'on nous donne des renseignements etc. A cette dernière commission, il y avait deux garanties d'emprunt et, en général, il n'y a pas grand-chose à se mettre sous la dent, je dirais. Alors, peut-être que si vous faites des commissions dans lesquelles il y a plus de choses à dire, à nous donner parce que c'est vrai qu'à l'Opposition, vous ne donnez pas grand-chose. Cela serait bien que vous fassiez des commissions où on peut être associés dans quelque chose où on peut participer, poser des questions etc. Je vous assure, j'y vais, mais je trouve cela vraiment lamentable ! Merci.

Madame le Maire

C'est déjà bien d'aller aux commissions. Vous savez, on ne va pas inventer des choses. Quand il y a un Conseil Municipal, il est précédé de commissions qui vont préparer le travail du Conseil Municipal. Vous avez vu, aujourd'hui, c'est un petit Conseil, il y a 14 questions, la dernière fois, il y en avait 58 ou 59, c'est très différent d'une fois à l'autre. Cela sera sûrement plus intéressant la prochaine fois !

On ne vote pas le Débat d'Orientations Budgétaires, vous en avez pris connaissance... Ah si, on vote ! Là, c'est le truc débile mais bon... On prend acte que l'on a bien présenté le Débat d'Orientations Budgétaires mais on ne vote pas sur la qualité du débat. Moi, cela me semblerait beaucoup plus intéressant de dire on vote sur le contenu. Mais bon, la loi est ainsi faite. Donc, vous avez bien pris acte que l'on vous a présentés le Débat d'Orientations Budgétaires. Il n'y a pas d'opposition ? Non. Pas d'abstention ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante « Département du Doubs – Contrat P@C 25 ». Jean-Claude PASSIER.

7. DEPARTEMENT DU DOUBS – CONTRAT P@C 25

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

On va continuer sur un sujet qui n'est pas inintéressant d'ailleurs, qui est le contrat P@C 25 proposé par le Département du Doubs qui a décidé de procéder à un soutien financier des projets locaux et donc d'aider, dans le Pays de Montbéliard, pour une durée de quatre ans, au travers d'un plan 2018-2021, les différents territoires sous la forme de deux volets.

Un volet correspondant aux priorités du Département, d'un montant de 6 075 000 € qui s'inscrit dans le projet de territoire et un deuxième volet pour les communes de moins de 5 000 habitants qui est doté de 2 025 000 €.

Je pense que c'est une initiative qui est intéressante puisque, finalement, le Département intègre dans sa stratégie, l'accompagnement des communes. C'est une sorte de plan à l'échelon du Département.

Sur le volet A (6 075 000 €), la Ville a été retenue au titre de ce volet pour un total de subventions de 810 290 €. Vous avez le détail dans votre rapport de présentation. Cela concerne les aménagements du port de plaisance, la nouvelle école, la Médiathèque, le Plan Lumière, la requalification des abords de l'Office de Tourisme et la requalification du Parvis de la gare.

Fin 2019, une clause de revoyure est prévue afin de faire un point sur ce qui s'est passé, sur le niveau de mobilisation de l'enveloppe dédiée et de procéder éventuellement à un ajustement. Je crois que c'était une organisation de relation intelligente, adroite et performante que de soutenir les stratégies locales.

Il est proposé, après avoir constaté ces propositions, de :

- prendre acte des modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires,
- d'approuver le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire du Pays de Montbéliard,
- d'autoriser Madame le Maire à signer ce contrat.

Madame le Maire

Des questions ? Je n'en vois pas. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante « Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois ».

8. PERSONNEL COMMUNAL – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

La question n°8 concerne l'évolution du personnel communal. Vous connaissez cela par cœur, cela existe pratiquement à chaque Conseil.

Nous avons un départ à la retraite et un recrutement correspond à notre actualisation du tableau des emplois, en particulier pour un Adjoint Technique à 30 heures par semaine. Nous avons également la création de poste par suppression de poste d'un éducateur des activités physiques et sportives au service SAVA.

Vous avez eu sur table, les résultats des Commissions Administratives Paritaires qui ont eu lieu le 1^{er} février 2019 -et c'est pour cela que vous avez les documents sur table- qui ont consisté à organiser les promotions de l'année 2019 dans toutes les catégories A, B et C de notre collectivité.

Madame le Maire

Des questions ? Madame CHENUS MARTHEY.

Madame Martine CHENUS MARTHEY

Ce n'est pas une question, c'est juste pour dire que l'éducateur des activités physiques et sportives qui a été recruté est très performant. C'est vrai que je fais partie des activités physiques et sportives de la Ville et nous avons peur, qu'à la retraite de l'animatrice, il n'y ait personne. Donc, le fait qu'un éducateur, qu'une jeune éducatrice ait pris la relève et qui l'ait bien pris –je confirme- me fait féliciter cette jeune femme et puis aussi féliciter pour la retraite de Bernadette.

Monsieur Jean-Claude PASSIER

Oui c'est une bonne nouvelle !

Madame le Maire

Nous n'avons que de bons retours donc on se félicite nous-mêmes d'avoir fait un bon choix pour elle bien sûr mais aussi pour les personnes qui profitent de ces activités sportives. Merci.

On va voter. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	31
Contre	:	0

Madame le Maire

Question suivante « Cimetières – Reprises administratives des concessions perpétuelles et centenaires ».

9. CIMETIERES – REPRISES ADMINISTRATIVES DES CONCESSIONS PERPETUELLES ET CENTENAIRES

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

La question n°9 concerne le cimetière et les reprises administratives des concessions perpétuelles et centenaires. C'est une question, juridiquement, très compliquées et puis relativement longue.

Ce qu'il faut savoir c'est que les sépultures perpétuelles et centenaires qui sont constatées en état d'abandon -on a quand même pas mal de sépultures dans nos allées qui sont abandonnées, cela se voit- et qui ont plus de trente d'existence et dont la dernière inhumation remonte à plus de dix ans peuvent être reprises par la commune, trois ans après la mise en œuvre d'une procédure de publicité auprès du public et des familles. Cela vous donne une idée de la complexité. C'est vrai que la caractéristique de la législation française consiste à protéger les morts aussi bien que les vivants, c'est-à-dire que les droits sont quand même très forts sur la protection des gens qui sont décédés.

La procédure de reprise est complexe à la fois pour ces concessions perpétuelles et centenaires, cela concerne que celles-là et cela a été lancé en avril 2015, c'est-à-dire que c'est le rythme de la loi. En avril 2015, on a pris des dispositions pour les 161 sépultures que l'on considérait comme abandonnées à l'époque et il fallait attendre trois ans. Cela s'est fini le 19 décembre 2018 pour traiter ces concessions. Cela a demandé des convocations, des invitations, des représentations sur le lieu etc. Toujours est-il que l'on a convenu de maintenir 35 concessions aux familles qui ont entrepris des démarches d'entretien et de restauration et de reprendre les 126 autres puisqu'elles ont été définitivement abandonnées.

La législation est extrêmement précise, on n'a pratiquement pas de marge de manœuvre, c'est pour cela que c'est si long et c'est peut-être pour cela aussi –si on nous le reprochait- que vous découvrez à l'intérieur du cimetière, dans les allées des tombes abandonnées. Oui, elles sont abandonnées mais il y a des règles de jeux extrêmement précises. Pour y arriver, c'est très long, c'est très coûteux. Ce cimetière qui est quand même un espace fleuri et un espace de promenade -excusez-moi le propos mais c'est quand même cela-, il est assez extraordinaire, il faut le sauvegarder et il faut en prendre soin.

Ensuite, qu'est-ce que l'on doit faire ? En fonction des concessions qui sont concernées, les monuments et stèles sont enlevés selon un plan pluriannuel d'intervention -parce que ce n'est pas demain matin que l'on va traiter les 126 concessions- et les restes mortuaires –excusez-moi de mes propos mais cela fait partie des règles- feront l'objet soit d'une crémation avec dispersion des cendres dans le jardin du souvenir soit seront placés dans l'ossuaire si les personnes ont émis de leur vivant une opposition à la crémation.

Tout cela obéit à des droits, c'est pour cela que je me permets de vous les dire.

Madame le Maire

Y-at-il des questions ? Je n'en vois pas. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante « Immeuble 99, Faubourg de Besançon – Désaffectation et déclassement du domaine public ». Jean-Claude PASSIER.

10.IMMEUBLE 99, FAUBOURG DE BESANÇON – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

Dans le cadre du schéma directeur immobilier -je vous en ai parlé tout à l'heure quand j'ai cité les actions mises en œuvre-, je vous rappelle que l'on avait dit à un moment donné quand on est arrivé, que l'on avait à peu près entre 25 et 30% de patrimoine immobilier qui est supérieur aux besoins normaux, cela correspondait à une vie économique antérieure qui n'est plus celle d'aujourd'hui. Ce schéma directeur a prévu bien sûr, je le rappelle, tout un plan d'abandon de biens immobiliers, de ventes, de cessions, de requalifications etc dans un cadre bien précis, travail qui a été fait avec une étude très lourde, très forte et très complète d'un cabinet parisien qui nous dit comment on doit travailler.

Il se trouve que l'on va désaffecter et déclasser du domaine public un immeuble qui est au 99, faubourg de Besançon. Il a d'ailleurs déjà fait l'objet d'un affichage dans Agorastore qui est une société spécialisée dans la vente en ligne, qui met aux enchères des biens immobiliers sous informatique –ce n'est pas mal du tout- et donc, cet immeuble-là, qui était occupé par la conciergerie doit disparaître de notre patrimoine et faire l'objet d'une vente.

Madame le Maire

Des questions ? Je n'en vois pas. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Les deux prochaines questions sont présentées par Philippe DUVERNOY. « Garantie d'emprunt à la Société Anonyme d'HLM Néolia – Réhabilitation de 39 logements sis 1, 2 et 2A rue du Grand Chênois à Montbéliard ».

11. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE ANONYME D'HLM NEOLIA – REHABILITATION DE 39 LOGEMENTS SIS 1, 2 ET 2A RUE DU GRAND CHENOIS A MONTBELIARD

Monsieur Philippe DUVERNOY expose :

Il s'agit d'une question coutumière. C'est un appel en garantie de la Ville de Montbéliard par la Société Anonyme d'HLM Néolia pour un projet qui consiste à mieux isoler et rendre plus performant le bâtiment qui abrite les gendarmes donc les logements de fonction. C'est pour gagner en performance énergétique et la Ville est appelée à garantir 40% de la somme totale soit 334 400 €.

Les documents afférents et le contrat sont joints en annexe.

Madame le Maire

Des questions ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante « Garantie d'emprunt à la Société Anonyme d'HLM Néolia – Réhabilitation de 32 logements sis 1, 3, 5 et 7 rue Renaud de Bourgogne à Montbéliard ».

12. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE ANONYME D'HLM NEOLIA – REHABILITATION DE 32 LOGEMENTS SIS 1, 3, 5 ET 7 RUE RENAUD DE BOURGOGNE A MONTBELIARD

Monsieur Philippe DUVERNOY expose :

La deuxième garantie d'emprunt c'est pour la réhabilitation de 32 logements au 1, 3, 5 et 7 rue Renaud de Bourgogne à Montbéliard, toujours par Néolia.

Une garantie d'emprunt de la Ville est demandée à hauteur de 40%, le reste étant à la charge du Département, soit pour la Ville 175 624,80 €.

Pareil les documents et le contrat sont annexés au présent rapport.

Madame le Maire

Des questions ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante « Partenariat culturel entre les Villes de Belfort et Montbéliard – Année 2019 ». Philippe TISSOT.

13. PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LES VILLES DE BELFORT ET MONTBELIARD – ANNEE 2019

Monsieur Philippe TISSOT expose :

Je vais vous reparler de la convention de partenariat culturel entre les Villes de Belfort et Montbéliard. Comme vous le savez, je vous l'avais indiqués, j'avais à cœur d'essayer de renforcer cette convention

de partenariat parce qu'elle me paraissait un petit peu en manque de substance, or, on s'est rendu compte, ces derniers temps, que c'était un peu difficile de construire quelque chose, notamment dans le domaine culturel, avec la Ville de Belfort. Je ne vais pas rappeler les difficultés qui sont les nôtres.

Donc, la convention, on la maintient quand même à sa plus stricte expression puisque cela me paraît nécessaire ce qui est dans cette convention.

Au niveau de la communication culturelle : à travers deux campagnes d'affichage et de diffusion réciproque sur des informations relatives aux activités proposées dans l'une ou l'autre des villes. Nous, on affiche le Festival Entrevues ainsi que le Fimu et, eux, affichent le Marché de Noël et le Festival des Quatre Saisons en réciprocité.

Concernant les arts plastiques, nous avons la participation financière de la Ville de Montbéliard à l'accueil des élèves montbéliardais à l'Ecole d'art Jacquot, tandis que la Ville de Belfort participe au financement des expositions du Centre d'Art Contemporain sur son territoire puisque le CRAC intervient, en terme pédagogique, autant dans les écoles du Territoire de Belfort que dans les écoles de Montbéliard. Il touche des subventions de la Région à ce titre.

Concernant la culture scientifique et technique, vous savez que nous avons une alternance géographique de la « Fête de la Science ». Nous maintenons, pour l'instant, l'alternance géographique pour 2019 mais, compte tenu du désengagement progressif et important de la Ville de Belfort dans le financement de l'activité et du fonctionnement du Pavillon des Sciences, c'est une question qu'il conviendra de se reposer pour les années à venir.

Nous avons également, en termes d'évènements, le TRAC. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un bus qui fait un circuit au niveau des propositions d'art contemporain sur l'Aire Urbaine, entre Montbéliard et différents points du Territoire de Belfort. Le TRAC circule entre le Granit, l'Espace multimédia Gantner, le 19, Centre Régional d'Art Contemporain, les musées de Montbéliard et de Belfort et l'Ecole d'Art Jacot. C'est une manifestation qui n'est pas inintéressante et que l'on maintiendra dans ce partenariat d'échange culturel.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention pour l'année 2019.

Madame le Maire

Des questions ? Monsieur LANCON.

Monsieur Eric LANCON

On ne va pas continuer sur le débat qui... mais bon, on ne comprend plus parce que...moi, je me demandais à quelle limite on allait s'abstenir là-dessus parce qu'il faut arrêter à un moment donné avec Belfort. Il faut vraiment arrêter parce que rien ne se fait ! Rien, rien, rien ! Vous êtes PMA, Ville, Ville de Belfort, vous devez avoir les mêmes idées puisque vous êtes dans le même parti politique. Même là, cela ne va pas ! C'est terrible cela ! C'est d'autant plus terrible, je vais me mettre vraiment Montbéliardais c'est qu'il y a de futures échéances, on va être obligés de travailler avec Belfort obligatoirement, pour les déchets par exemple. J'ai déjà entendu le Maire de Belfort, en Pôle Métropolitain, commencer à parler d'un élu ici qui avait pris une prise de position, il commence à préparer le terrain pour les déchets, je parle de mon collègue... Je n'ai pas de solution. La Région, on continue à donner la même chose 400 000 € sur l'ensemble des deux Scènes parce qu'il n'y a aucun argument pour dire que l'on donnerait moins à chacune des deux villes. Je dis « on » mais vu d'ailleurs, les gens ne comprennent pas, sur la qualité et puis le rôle aussi de la Présidente du Granit, il y a un article où ce n'est pas en Présidente culturelle qu'elle parle, c'est plutôt en élue de la Ville de Belfort pour enterrer le directeur de MA Scène. De toute façon, c'était couru d'avance depuis juillet 2018, depuis ces fameuses réunions début juillet où on a bien senti que rien ne pouvait se faire. Chacun a un peu son excuse « C'est la faute de l'Etat », « C'est la faute de ci », « C'est la faute d'untel ». Le constat c'est que c'est un échec pour tout le monde et surtout pour nous, Montbéliardais. Enfin, me semble-t-il. Si, dans une vue d'avenir si... Surtout que l'on va être obligé de travailler ensemble. Et chaque fois, encore les transports... on pourrait en témoigner ! Chaque fois, on a quand même un petit peu l'impression d'être un petit peu à la remorque !

Madame le Maire

Merci Monsieur LANCON. D'abord, je voudrais rappeler que ces deux demandes qui concernent l'orchestre puisque l'on aurait dû avoir un orchestre national en région. Cela n'a pas marché. C'était une demande de l'Etat. Et puis, cette fois-ci, pour la fusion des deux Scènes, c'est à nouveau une demande de l'Etat.

Vous dites « Certains retournent la faute contre l'Etat ». Quand on demande quelque chose qui est difficile à faire, quand on veut unir deux territoires, il n'y a pas la même histoire, il n'y a pas les mêmes financements, on accompagne fortement, très fortement. On ne dit pas « Je vous propose cela et je m'éloigne un petit peu ». La Région, elle, elle a joué le jeu, comme souvent Marie-Guite DUFAY qui apporte toujours des financements conséquents à bien des choses, pas que dans la culture d'ailleurs. Vous dites « C'est un échec pour Montbéliard ». Non. Parce que si on avait accepté les conditions qui nous étaient proposées, là, cela aurait été un vrai échec, je peux vous le dire. Nous, nous ne voulons pas nous retrouver dans la situation de la gare TGV ou de l'hôpital qui sont sur un territoire, d'accord tout près de Montbéliard, mais quand même pas sur le territoire du Pays de Montbéliard.

L'intérêt de la convention que l'on va voter c'est quand même de garder un fil, une main tendue, un travail, aussi imparfait soit-il, entre les deux collectivités en espérant qu'avec les mois et les années passant, il y aura un peu d'intelligence et de sagesse qui se mettront là-dedans et que l'on arrivera à travailler de concert. Mais, on ne peut pas, si vous voulez, proposer des choses en ayant l'impression que l'on va fragiliser le territoire qui est en face. Il faut que les choses soient égales d'un côté et de l'autre, que ce soit les financements, que ce soit le nombre de personnes dans le Conseil d'Administration, que ce soit le siège social. Voilà des problèmes extrêmement importants qui n'avaient pas été évoqués avant, sur lesquels nous n'étions pas d'accord et où il y aurait eu une guerre terrible qui n'est pas admissible. La culture doit être normalement un lieu d'apaisement. Il y avait une très belle programmation, tout le monde se l'est accordé mais vous savez, travailler dans des conditions comme cela, moi, je plains les gens qui auraient travaillé, il y a de quoi faire de la dépression et puis, je ne vois pas ce que cela peut amener de positif. Alors, j'espère que, plus tard, on arrivera à travailler différemment. Aujourd'hui, les esprits n'étaient pas prêts. Cette phrase-là, c'est moi qui l'ai dite et personne d'autre. Les esprits n'étaient pas prêts mais on sait bien que, parfois, il faut longtemps pour que les choses avancent. C'est sûrement le cas en ce qui concerne ce dossier-là.

Philippe, tu voulais ajouter quelque chose ?

Monsieur Philippe TISSOT

Non.

Madame le Maire

Nous allons voter cette convention de partenariat. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Je n'en vois pas. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

La dernière question relève donc de la motion relative à l'augmentation des charges pesant sur le fonctionnement du SDIS – Soutien à la motion adoptée par le Conseil Départemental du Doubs.

14.MOTION RELATIVE A L'AUGMENTATION DES CHARGES PESANT SUR LE FONCTIONNEMENT DU SDIS – SOUTIEN A LA MOTION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Nous avons reçu en novembre 2018, un courrier du Conseil Départemental qui a adopté à l'unanimité une motion alertant les pouvoirs publics sur les augmentations importantes des dépenses de fonctionnement des systèmes d'incendie et de secours.

La Présidente du Conseil Départementale nous a demandé de l'accompagner, de la soutenir dans cette démarche et c'est la raison pour laquelle je vous propose ce soir la motion identique à celle qui a été votée au Conseil Départemental en date du 12 novembre 2018, et qui a été proposée à l'ensemble des Conseillers Départementaux du Doubs.

Je vais vous la lire.

« Les élus du Conseil Départemental du Doubs, réunis le 12 novembre 2018, font le constat des charges pesant de plus en plus sur le fonctionnement de l'activité du SDIS dans le contexte de croissance du nombre d'interventions et de l'augmentation du prix des carburants.

Ainsi, l'activité opérationnelle du SDIS (nombre d'interventions depuis le début de l'année jusqu'à aujourd'hui) a progressé de 9,1% en 2018 par rapport à 2017, sur la même période.

Cette situation s'explique principalement par les phénomènes suivants :

- la carence de la permanence des soins médicaux, tant en zone rurale qu'urbaine,
- la planification inadaptée des sorties de patients de la part des centres hospitaliers qui occasionne un engorgement des transporteurs sanitaires privés et leur moindre disponibilité,
- la réorganisation du secteur hospitalier (regroupement de plateaux techniques, fermeture des services d'accueil des urgences,...).

Cela induit une forte augmentation des distances parcourues par les véhicules du SDIS pour tenter de maintenir un service de secours aux personnes de proximité, entraînant un épuisement moral et physiques des équipes, et une sur-mobilisation de moyens techniques qui peuvent faire défaut en cas de survenue d'une urgence à traiter.

De plus, dans ce contexte, la hausse des prix des carburants constitue un facteur aggravant.

Ainsi, pour le SDIS du Doubs, le surcoût de l'achat de carburant, estimé pour 2019, sera de 170 000 €, soit une progression de 31% par rapport au montant consacré à ce poste en 2018 (550 000 €).

Par ailleurs, le Décret d'application prévoyant la gratuité des péages autoroutiers pour les services de secours, notamment pour les véhicules du SDIS, n'a toujours pas été publié alors que cette disposition a été votée dans la Loi de Finances 2018.

Enfin, la mise en place de l'Agence numérique de la sécurité civile, qui va organiser les systèmes de gestion des appels et de la chaîne opérationnelle, générera, à terme, un coût supplémentaire, en investissement et en fonctionnement, par rapport au système actuel.

Par conséquent, les Conseillers Départementaux du Doubs demandent :

- la consultation préalable des SDIS, par l'ARS, avant toute nouvelle réorganisation hospitalière susceptible de les impacter,
- l'aboutissement rapide des négociations nationales actuellement en cours entre l'Etat, l'Assurance Maladie et les représentants des transporteurs sanitaires terrestres afin de contenir la mobilisation des moyens des SDIS,

- l'engagement de discussions entre l'Etat et la Commission européenne pour modifier le Droit communautaire qui, actuellement, ne permet pas d'exonérer les SDIS de la Taxe Intérieure de la Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE),
- la publication rapide du Décret d'application relatif à la gratuité des péages autoroutiers pour les services de secours.

Parce que l'action, au quotidien, des équipes du SDIS constitue un facteur majeur de cohésion des territoires, de lien social et d'équité des citoyens en matière d'accès aux secours et aux soins, et dans un contexte de repli du volontariat, il est plus que jamais nécessaire que l'Etat réponde à ces demandes, alors que les collectivités locales (bloc communal et Départements) sont désormais limitées dans leur capacité à soutenir financièrement le fonctionnement des SDIS en application du Pacte financier 2018/2020 mis en place par l'Etat. ».

Je vous propose de voter, bien sûr, cette motion mais, avant, nous allons donner la parole à Monsieur BORNOT qui connaît bien la situation puisqu'il est pompier professionnel.

Monsieur Gilles BORNOT

Justement, je souhaiterais que soit noté au procès-verbal que je ne participerai pas au vote comme je me suis appliquée cette règle au mandat précédent même si je partage, bien évidemment, en tant que citoyen, ce qui est inscrit dans cette motion.

Madame le Maire

D'accord, votre non-participation au vote est notée. Y-a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Des oppositions ? Non. Des absentions ? Non. Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0
Ne participe pas au vote	:	1

Madame le Maire

Vous avez eu un document qui vient de vous être transmis, qui est la concrétisation en quatre projets sur quatre quartiers du document initial de revue de projets qui vous avait été distribués à tous et à tous les Montbéliardais fin 2017-début 2018 et qui, très rapidement, vous donne l'état et l'avancement des projets. Il y aura encore, dans les mois qui viennent, un certain nombre de papiers du même type qui seront distribués pour vous informer et communiquer sur ces réalisations.

Madame BAQUET CHATEL.

Madame Françoise BAQUET CHATEL

Je souhaiterais soumettre une question diverse, je vais l'appeler comme cela. Nous sommes dans une situation de campagne de mobilisation pour sauver le journal « L'Humanité ». Je voudrais être la voix de la défense du pluralisme de la presse. A ce titre, je demande que la Ville de Montbéliard contracte un abonnement format papier au journal « L'Humanité » afin qu'il soit mis à la disposition de la population du Pays de Montbéliard à la bibliothèque. Seul groupe d'information indépendant, « L'Humanité » porte et défend des valeurs de justice, de solidarité et de liberté. Il est au service des citoyens pour développer la transformation sociale et les idées de progrès humain et durable. Ce journal est unique et pour continuer à lui permettre de proposer son titre et sa lecture auprès du plus large public possible, je sollicite votre Majorité pour que ce titre rejoigne les présentoirs de notre bibliothèque.

Madame le Maire

Madame BAQUET CHATEL, je comprends bien votre souci mais enfin, néanmoins, nous avons arrêté notre abonnement à ce journal parce qu'il y avait un lecteur. Un lecteur !

Madame Françoise BAQUET CHATEL

Oui mais un lecteur, c'est important !

Monsieur Philippe TISSOT

Il n'a jamais voulu s'abonner !

Madame le Maire

Ecoutez, il n'a jamais voulu s'abonner. Il y aurait plusieurs lecteurs, évidemment, on pourrait considérer les choses mais il n'y en avait qu'un.

Monsieur Philippe TISSOT

Un, d'ailleurs, qui ne s'abonne même pas à titre personnel !

Madame le Maire

Il y avait un lecteur ! Pas deux, il y en avait un !

Bonne soirée à tous. Le prochain Conseil Municipal est le 25 mars.

DECISION N° 2018-149 DU 29 NOVEMBRE 2018 (L 2122.22 alinéa 4)

OPERATION HEXAGONES – CONTRAT D'ASSISTANCE JURIDIQUE

Considérant la restructuration de l'offre commerciale et de services sur le site des Hexagones dans le quartier de la Petite Hollande, considérant la nécessité de disposer à terme de la maîtrise foncière nécessaire à la mise en œuvre du projet et considérant la nécessité de s'assurer dans ce cadre de l'assistance d'un conseil spécialisé.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure avec Maître Carole SAINSARD, exerçant au sein du cabinet E3A, 1, rue de Copenhague à 67300 SCHILTIGHEIM un contrat d'assistance juridique d'un montant prévisionnel maximum de 5 000 euros, aux conditions suivantes :

- Calcul du montant des honoraires au temps passé, sur la base de 1 100 euros HT/jour avec une unité minimale pour le décompte d'une prestation de 30 minutes, une indemnité kilométrique fixée à 0.65 euros du Km en cas de déplacements et le remboursement des frais et déboursés éventuels.
- Prestations forfaitaires du contrat à prix ferme la première année puis révisables.
- Décompte trimestriel.

DECISION N° 2018-150 DU 29 NOVEMBRE 2018 (L 2122.22 alinéa 4)

LUMIERES DE NOEL 2018 - CONTRAT DE PRESTATIONS D'ANIMATIONS PROPOSEES PAR L'ASSOCIATION « HARMONIE FANFARE L'ECHO DU MONT-BART

Dans le cadre des Lumières de Noël 2018, la Ville met en place un programme d'animations pendant la période de la manifestation.

La Ville a l'opportunité de travailler avec l'Association « Harmonie fanfare L'Echo du Mont-Bart » (Association loi 1901) qui propose des animations musicales les vendredis 30 novembre et 14 décembre 2018, comprenant une représentation d'1 h 30 par jour avec plusieurs passages à partir de 18 h 30 sur les sites du Marché de Noël ;

Considérant la spécificité des animations proposées par l'Association « Harmonie fanfare L'Echo du Mont-Bart », qu'elle seule peut assurer dans le cadre des animations liées aux Lumières de Noël et conformément à l'article 30 du Décret du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de prestations d'animations avec l'Association « Harmonie fanfare L'Echo du Mont-Bart » - 1, rue des Fleurs – 25550 BAVANS, pour un montant de 200 € nets de TVA.

DECISION N° 2018-151 DU 29 NOVEMBRE 2018 (L 2122.22 alinéa 4)

LUMIÈRES DE NOEL 2018 - CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES AVEC L'ASSOCIATION LES SINGULIERS POUR L'ORGANISATION D'UN STAGE ATELIER MISE EN VOIX ET EN ESPACE POUR LA TANTE AIRIE

Dans le cadre du programme d'animations des Lumières de Noël 2018, la Ville organisera un temps de conte avec la Tante Airie.

La Ville a l'opportunité de travailler avec « L'Atelier aux Histoires » de l'association « Les Singuliers » qui propose un stage « atelier de mise en voix et en espace », les mardis après-midi, du 16 octobre au 20 novembre 2018 et l'écriture de deux histoires de Tante Airie.

Considérant la spécificité de la formation et des histoires proposées par l'association « Les Singuliers », le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de prestation de services pour l'organisation d'une formation avec l'association « Les Singuliers », sise 49 grande rue, 90300 SERMAMAGNY, pour un montant de 1 240 € HT.

DECISION N° 2018-152 DU 3 DECEMBRE 2018 (L 2122.22 alinéa 17)

ASSURANCES – REGLEMENT DOMMAGES CAUSES A UN CHALET DE NOEL APPARTENANT A BATI EMPLOI

Le 23 novembre 2018, lors de l'installation du Marché de Noël, un véhicule municipal a accroché le volet d'un chalet de Noël appartenant à BATI EMPLOI.

La responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard.

Le véhicule municipal n'a pas subi de dommages.

BATI EMPLOI accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le règlement des dommages selon la facture n° 201811223 du 27 novembre 2018.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de procéder au règlement de la facture à BATI EMPLOI – 6 rue Louis Jeanperrin – 25200 MONTBELIARD pour un montant de 477,00 € (quatre cent soixante-dix-sept euros).

DECISION N° 2018-153 DU 8 DECEMBRE 2018 (L 2122.22 alinéa 4)

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) – MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

La Taxe Locale sur la Publicité extérieure fixée par les articles L.2333-6 à L.2333-16 du Code Général des Collectivités Territoriale s'applique automatiquement à compter du 1^{er} janvier 2009.

Un recensement exhaustif de la publicité (enseignes, dispositifs publicitaires, pré-enseignes) existante sur le territoire communal a été réalisé en 2011.

Considérant le besoin d'un nouveau recensement de la publicité (enseignes, dispositifs publicitaires, pré-enseignes) existante sur le territoire communal pour une gestion efficace de la TLPE, considérant la consultation engagée sur procédure adaptée (article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016), par le biais d'une publicité envoyée au BOAMP le 19 octobre 2018, avec une remise des offres fixée au 12 novembre 2018, considérant les 3 réponses reçues (SOGEFI, REFPAC, GOPUB CONSEIL) et les critères de choix indiqués dans la consultation, considérant que l'offre de GOPUB CONSEIL pour un montant de 7 580 € HT est économiquement la plus avantageuse et répond au cahier des charges précisant les missions à réaliser, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché selon la procédure adaptée avec la Société GOPUB CONSEIL pour un montant de 7 580 € HT.

DECISION N° 2018-154 DU 16 DECEMBRE 2018 (L 2122.22 alinéa 4)

REALISATION SPECIFIQUE DE MAQUETTES DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION O.V.N.I. – MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

Il est nécessaire de faire réaliser 5 maquettes d'appareils volants et 2 silhouettes d'arbres, dans le cadre de l'exposition OVNI qui sera inaugurée le 10 mai 2019.

La Ville a l'opportunité de travailler avec les élèves du Lycée Professionnel Saint Joseph sections menuiserie et ébénisterie de Besançon, de leur confier l'étude, la conception et la réalisation des objets susmentionnés.

Conformément à l'article 30 du Décret Marchés Publics, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de prestation avec le Lycée professionnel Saint Joseph – Besançon, pour la réalisation de 7 objets spécifiques pour un montant de 9 591 € net de taxe et de s'engager à mandater cette somme en janvier 2019 puisqu'elle concerne l'avance par l'établissement des matériaux et fournitures nécessaires à cette prestation.

DECISION N° 2018-155 DU 5 DECEMBRE 2018 (L 2122.22 alinéa 4)

LUMIERES DE NOEL 2018 - CONTRAT DE PRESTATION D'ANIMATIONS POUR LE SPECTACLE DE DANSES SEVILLANES ET ANIMATION DANSE A LA ROSELIERE

Dans le cadre des Lumières de Noël 2018, la Ville met en place un programme d'animations pendant la manifestation.

La Ville a l'opportunité de travailler avec l'association « Féria Flamenca, qui propose un spectacle de danses sévillanes et animation danse à l'intention du public, le vendredi 07 décembre 2018 lors de la soirée andalouse, comprenant 2 représentations à la Roselière.

Considérant la spécificité des animations proposées par l'association « Féria Flamenca », qu'elle seule peut assurer dans le cadre des animations liées aux Lumières de Noël et conformément à l'article 30 du Décret du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de prestation d'animations avec l'association « Féria Flamenca » sise 40 rue Saint-Georges – 25200 MONTBELIARD, pour un montant de 300 € nets de TVA.

DECISION N° 2018-156 DU 5 DECEMBRE 2018 (L 2122.22 alinéa 4)

CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL GIMAWEB DE GESTION DE PATRIMOINE – SOCIETE GFI PROGICIELS

L'ancien contrat de maintenance souscrit pour le logiciel Gimaweb est arrivé à échéance au 31/12/2018 et seule la société GFI Progiciels assure la maintenance de ce logiciel.

Cette société propose un nouveau contrat de maintenance comprenant notamment :

- Un service d'assistance et de maintenance du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00 les jours ouvrés avec prise en charge des incidents bloquants, majeurs et mineurs.
- La fourniture des mises à jour du logiciel, l'intégration des évolutions réglementaires ainsi qu'une assistance technique.

Ce contrat de maintenance convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un nouveau contrat de maintenance sans mise en concurrence (article 30 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) avec la société GFI Progiciels pour un montant annuel de 6 924 € HT, révisable selon la formule : prix de départ * (0,15 + 0,85 S1/S0), contrat d'une durée de 12 mois, puis renouvelable tacitement par période annuelle, sans toutefois pouvoir dépasser une durée totale de cinq ans.

DECISION N° 2018-157 DU 10 DECEMBRE 2018 (L 2122.22 alinéa 4)

FOURNITURE DE PIECES DETACHEES POUR VEHICULES 2019 - ACCORD CADRE SUR PROCEDURE ADAPTEE

Il est nécessaire de couvrir les besoins en fourniture de pièces détachées des divers matériels et véhicules du parc de la Ville de Montbéliard.

En tenant compte des fournitures acquises les années précédentes, les montants prévisionnels nécessaires pour l'année 2019 (de décembre 2018 au 30/11/19) sont évalués de la façon suivante:

- Lot n° 1 : Pièces détachées et accessoires pour véhicules Peugeot Citroën : seuils en euros: mini 8 000 € HT à maxi 28 000 € HT,
- Lot n° 2 : Pièces détachées et accessoires pour véhicules Renault : seuils en euros : mini 5 000 € HT à maxi 15 000 € HT,

- Lot n° 3 : Pièces détachées et accessoires pour véhicules RVI : seuils en euros : mini 5 000 € HT à maxi 17 000 € HT,
- Lot n° 4: Pièces détachées et accessoires pour véhicules Mercedes : seuils en euros : mini 6 000 € HT à maxi 28 000 € HT.

Une consultation a été engagée selon la procédure adaptée (article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) par le biais d'une publicité dans l'Est Républicain du 15 octobre 2018, avec une remise des offres fixée au 12 novembre 2018.

A l'issue de la consultation initiale, aucune offre n'a été reçue pour le lot 2, rendant ce lot infructueux. Conformément à l'article 30 I 2° du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence a été mise en œuvre par lettre de consultation auprès de la société RENAULT qui a répondu dans le délai imparti.

Considérant les réponses reçues et les critères de choix indiqués dans le règlement de consultation et considérant que suite au jugement des offres les sociétés suivantes sont économiquement les plus avantageuses :

- Pour le lot n° 1 : Pièces détachées et accessoires pour véhicules Peugeot Citroën : SAS NEDEY,
- Pour le lot n° 2 : Pièces détachées et accessoires pour véhicules Renault : RENAULT RG,
- Pour le lot n° 3 : Pièces détachées et accessoires pour véhicules RVI : BOURLIER,
- Pour le lot n° 4 : Pièces détachées et accessoires pour véhicules Mercedes : CASSANI Dubois.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer les accords cadre avec les sociétés suivantes:

- Lot n° 1 : Pièces détachées et accessoires pour véhicules Peugeot- Citroën : SAS NEDEY - 25200 MONTBELIARD
- Lot n° 2 : Pièces détachées et accessoires pour véhicules Renault : RENAULT RG – 68311 ILLZACH
- Lot n° 3 Pièces détachées et accessoires pour véhicules RVI : BOURLIER 25400 EXINCOURT
- Lot n° 4 Pièces détachées et accessoires pour véhicules Mercedes : SAS CASSANI Dubois - 25300 PONTARLIER

DECISION N° 2018-158 DU 16 DECEMBRE 2018 (L 2122.22 alinéa 4)

ACQUISITION DE LIVRES POUR DIFFERENTS SERVICES DE LA VILLE – ANNEE 2019 MARCHÉ NEGOCIE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

Les différents services de la Ville ont des besoins pour 2019 en ce qui concerne l'acquisition de livres à destination du public, hors livres scolaires, répartis en deux lots :

- Lot 1 : livres pour les jeunes, montant mini 5 000 € HT, montant maxi 15 000 € HT
- Lot 2 : livres pour les adultes, montant mini 15 000 € HT, montant maxi 40 000 € HT

Une consultation a été engagée auprès de la société LITTERA sur le fondement de l'article 30 I 9° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 (marché négocié sans publicité ni mise en concurrence), pour conclure des accords-cadres exécutés par bons de commande (article 78 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016).

L'offre de la société LITTERA correspond aux attentes de la Ville.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer les accords-cadres avec la société LITTERA - 4 avenue des Alliés, 25200 MONTBELIARD - pour les lots 1 (livres pour les jeunes pour un montant minimum de 5 000 € HT et un montant maximum de 15 000 € HT) et 2 (livres pour les adultes pour un montant minimum de 15 000 € HT et un montant maximum de 40 000 € HT).

DECISION N° 2018-159 DU 13 DECEMBRE 2018 (L 2122.22 alinéa 4)

REFECTION DES TOITURES DU CENTRE REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN - MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Dans le cadre de ses activités, le service Bâtiments – Logistique – Espaces Publics envisage de procéder prochainement à la réfection des toitures du Centre Régional d'Art Contemporain, sis 19 avenue des Alliés à Montbéliard.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence publié le 19 octobre 2018 au BOAMP, avec une remise des offres fixée au 17 septembre 2018.

Considérant les 2 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation, considérant la mise au point technique réalisée avec l'ensemble des candidats et considérant que l'offre retenue est conforme au cahier des charges et propose un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un marché public de travaux avec l'entreprise ISO-TOP Étanchéité S.A.S. (51100 REIMS) pour un montant de 108 246,01 € HT.

DECISION N° 2018-160 DU 13 DECEMBRE 2018 (L 2122.22 alinéa 4)

POSTE DE SURVEILLANCE ET DE SECOURS DU MARCHE DE NOEL 2018 – CONVENTION AVEC LA CROIX ROUGE FRANCAISE, UNION LOCALE DU PAYS DE MONTBELIARD

Il est nécessaire d'assurer la sécurité physique du public du Marché de Noël.

La Croix Rouge Française, Union locale du Pays de Montbéliard est en mesure d'assurer cette mission en mettant à disposition de la Ville un poste de secours temporaire à compter du 24 novembre 2018 sur l'ensemble du site du Marché de Noël et place Denfert-Rochereau, comprenant une équipe poste de secours + une équipe d'intervention + un binôme avec lot de secours A B et C chaque samedi de 15 h 00 à 21 h 00, une équipe poste de secours + une équipe d'intervention avec lot de secours A et C chaque dimanche de 15 h 00 à 20 h 00, ainsi qu'une équipe de secours + un binôme avec lot de secours A et B chaque mercredi de 15 h 00 à 20 h 00, et les lundi 17/12 et mardi 18/12 de 17 h 30 à 20 h 00, jeudi 20/12 et vendredi 21/12 de 17 h 30 à 21 h 00 et lundi 24/12 de 15 h 00 à 18 h 00.

Conformément à l'article 14 9° b) de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatives aux Marchés Publics, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer avec la Croix Rouge Française, Union Locale du Pays de Montbéliard – 2, rue Oehmichen – 25200 MONTBELIARD, la convention de prestation de surveillance et d'assistance au public pour les sites des Lumières de Noël pour un montant de 5 829,75 € nets de TVA.

DECISION N° 2018-161 DU 13 DECEMBRE 2018 (L 2122.22 alinéa 4)

LUMIERES DE NOEL 2018 : CONTRAT DE PRESTATIONS D'ANIMATIONS PROPOSEES PAR L'ASSOCIATION FIFRES ET TAMBOURS COMTOIS

Dans le cadre des Lumières de Noël 2018, la Ville met en place un programme d'animations pendant la période de la manifestation.

La Ville a l'opportunité de travailler avec l'association « Fifres et Tambours Comtois » (association loi 1901) qui propose des animations musicales le samedi 24 novembre 2018 sur les sites du Marché de Noël.

Considérant la spécificité des animations proposées par l'association « Fifres et Tambours Comtois, qu'elle seule peut assurer dans le cadre des animations liées aux Lumières de Noël et conformément à l'article 30 du Décret du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de prestations d'animations avec l'association « Fifres et Tambours Comtois » - 12, rue des Vignes – 25400 EXINCOURT, pour un montant de 300 € nets de TVA.

DECISION N° 2018-162 DU 13 DECEMBRE 2018 (L 2122.22 alinéa 4)

LUMIERES DE NOEL 2018 : CONTRAT DE PRESTATIONS D'ANIMATIONS PROPOSEES PAR L'ASSOCIATION LA VIGILANTE

Dans le cadre des Lumières de Noël 2018, la Ville met en place un programme d'animations pendant la période de la manifestation.

La Ville a l'opportunité de travailler avec l'Association La Vigilante (association loi 1901) qui propose des animations musicales de sa banda « Les Peace'Tontons » les mercredis 12 et 19 décembre 2018 sur les sites du Marché de Noël.

Considérant la spécificité des animations proposées par l'Association La Vigilante, qu'elle seule peut assurer dans le cadre des animations liées aux Lumières de Noël et conformément aux articles 27 et 30 du Décret du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de prestations d'animations avec l'Association La Vigilante, 28 rue de Courcelles – 25400 ARBOUANS, pour un montant de 400 € nets de TVA.

DECISION N° 2018-163 DU 14 DECEMBRE 2018 (L 2122.22 alinéa 5)

LOCAL SITUE 3 RUE DU BOIS BOURGEOIS – CONTRAT DE LOCATION AVEC LA SCI FAREL

La Ville de Montbéliard occupe un local situé 3 rue du Bois Bourgeois afin d'y accueillir les visiteurs de la prison depuis le 1^{er} juin 1996.

La SCI FAREL a acquis l'immeuble 3 rue du Bois Bourgeois.

Un contrat de location doit être conclu avec le nouveau propriétaire.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de passer et de signer un contrat de location avec la SCI FAREL aux conditions suivantes :

- durée : 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2019
- loyer annuel : 1 510,00 € payable par trimestre civil et à terme échu, révisable chaque année au 1^{er} janvier
- prise en charge directe par la Ville des frais de fonctionnement (électricité, chauffage, téléphone, informatique : abonnement et consommation)
- en l'absence de compteur individuel, facturation de l'eau selon un forfait de 40 m3 par an

DECISION N° 2018-164 DU 18 DECEMBRE 2018 (L 2122.22 alinéa 5)

TEMPLE SAINT GEORGES – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SARL REGIE TECH

Le Temple Saint-Georges situé 16b, place Saint Georges a été aménagé par la Ville de Montbéliard pour y recevoir des animations, conférences, colloques et autres manifestations.

Un appel à candidatures portant sur la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public en vue de son exploitation a été lancé.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure avec la SARL REGIE TECH une convention d'occupation du domaine public aux conditions suivantes :

- Objet : proposer des espaces d'accueil et de réception, des espaces de travail pour organisation de congrès, salons, expositions, conférences, séminaires, journées d'études, et veiller au bon déroulement de ces manifestations,
- Durée : trois ans à compter du 1^{er} janvier 2019,
- Nature du contrat : convention d'occupation privative du domaine public, précaire et révocable,
- Utilisation gratuite par la Ville de Montbéliard à l'occasion du 8 mai, 11 novembre et à une ou deux dates supplémentaires,
- Redevance fixée à 10 % du chiffre d'affaires hors taxes réalisé en qualité de loueur d'espace,
- Charges de fonctionnement : application d'un forfait fluides (période hivernale ou estivale) tel que fixé annuellement par délibération du Conseil Municipal.

DECISION N° 2018-165 DU 19 DECEMBRE 2018 (L 2122.22 alinéa 4)

LE FESTIVAL DES QUATRE SAISONS – HIVER 2019 – CONTRATS D'ANIMATION CULTURELLE – MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE

La Ville de Montbéliard a la volonté d'organiser une manifestation culturelle dans le cadre du Festival les Quatre Saisons du jeudi 17 au samedi 19 janvier 2019.

La SAS 20h40 PRODUCTIONS représentée par Antoine REMILLIEUX, agissant en qualité de Président, propose un spectacle des JUMEAUX dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

THAMANI PRODUCTION SAS représentée par Marie LETERTRE, agissant en qualité de Présidente, propose un spectacle de NILSON dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

EURL MR PRODUCTION représentée par Patrice MONTICO, agissant en qualité de Gérant, propose un spectacle de Vanessa KAYO dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer sur le fondement de l'article 30 du Décret relatif aux Marchés publics, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle des JUMEAUX présenté par la SAS 20h40 PRODUCTIONS pour un montant de 2 500 € HT, frais de déplacement inclus,
- de signer sur le fondement de l'article 30 du Décret relatif aux Marchés publics, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de NILSON présenté par THAMANI PRODUCTION SAS pour un montant de 2 000 € HT, frais de déplacement inclus,
- de signer sur le fondement de l'article 30 du Décret relatif aux Marchés publics, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de Vanessa KAYO présenté par EURL MR PRODUCTION pour un montant de 2 000 € HT, frais de déplacement inclus.

DECISION N° 2018-166 DU 18 DECEMBRE 2018 (L 2122.22 alinéa 4)

ENEDIS - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DONNEES NUMERIQUES GEO-REFERENCEES RELATIVES A LA REPRESENTATION A MOYENNE ECHELLE DES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION

Dans le cadre de son activité, la Ville de Montbéliard a mandaté un prestataire pour géo-référencer ses réseaux afin de répondre aux exigences de la loi sur la protection des réseaux lors des travaux.

La Ville de Montbéliard souhaite obtenir d'ENEDIS une représentation cartographique des réseaux publics de distribution d'électricité sur le territoire de la commune en vue de faciliter les prestations de détection.

Pour obtenir ces données il convient de signer une convention avec ENEDIS. Cette convention d'une durée de 3 ans prévoit que le premier envoi annuel des données cartographique est gratuit et qu'au-delà d'un envoi par an le service sera facturé à la Ville de Montbéliard 356,61 € HT + 1 € HT par km de réseau.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer une convention de mise à disposition de données numériques géo-référencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution avec ENEDIS.

DECISION N° 2018-167 DU 19 DECEMBRE 2018 (L 2122.22 alinéa 4)

TRANSPORTS D'ENFANTS PAR AUTOCARS – MARCHE PAR PROCEDURE ADAPTEE

Il est nécessaire, d'une part, d'effectuer des transports par autocars pour les activités scolaires, périscolaires ou extrascolaires et, d'autre part, de recourir aux services d'une société de transport.

Une consultation a été engagée en procédure adaptée sous la forme d'un accord-cadre avec minimum et maximum passé en application des articles 78 et 80 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 ; sous forme d'un marché à bons de commande composé de trois lots :

- Lot n°1 « Transports pour les sorties pédagogiques organisées par les écoles » pour un montant minimum de 7 000 € HT et un montant maximum de 14 000 € HT.
- Lot n°2 « Transports internes au centre socio-éducatif et culturel Le Jules Verne » pour un montant minimum de 8 000 € HT et un montant maximum de 16 000 € HT.
- Lot n°3 « Transports occasionnels » pour un montant minimum de 3 500 € HT et un montant maximum de 7 000 € HT.

Considérant les réponses reçues et les critères de choix indiqués dans le règlement de consultation et considérant que pour l'ensemble des trois lots, l'offre de l'entreprise autocars MARON est la plus avantageuse, le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer le marché pour le lot n°1 avec la société autocars MARON (sis 44 rue d'Alsace 25150 VERMONDANS) pour une durée de 1 an renouvelable 1 fois, sans que le délai ne puisse excéder le 31 décembre 2020, pour un montant minimum de 7 000 € HT et un montant maximum de 14 000 € HT.
- de signer le marché pour le lot n°2 avec la société autocars MARON (sis 44 rue d'Alsace 25150 VERMONDANS) pour une durée de 1 an renouvelable 1 fois, sans que le délai ne puisse excéder le 31 décembre 2020, pour un montant minimum de 8 000 € HT et un montant maximum de 16 000 € HT.
- de signer le marché pour le lot n° 3 avec la société autocars MARON (sis 44 rue d'Alsace 25150 VERMONDANS) pour une durée de 1 an renouvelable 1 fois, sans que le délai ne puisse excéder le 31 décembre 2020, pour un montant minimum de 3 500 € HT et un montant maximum de 7 000 € HT.

DECISION N° 2018-168 DU 26 DECEMBRE 2018 (L 2122.22 alinéa 4)

SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL FINES DES PROCES VERBAUX ELECTRONIQUES UTILISES PAR LES POLICIERS MUNICIPAUX

La Ville de Montbéliard a fait l'acquisition, auprès de la société YOUTRANSACTOR SAS, du logiciel de verbalisation et de gestion des PVE et des 6 boîtiers PVE utilisés par les Policiers Municipaux.

Seule la société YOUTRANSACTOR SAS peut en assurer la maintenance ;

Cette société propose un contrat de maintenance comprenant :

- Une assistance téléphonique à l'utilisation et à l'exploitation du lundi au vendredi de 09 h 00 à 18 h 30, sauf jours fériés ;
- Les mises à jour logicielles correctives et évolutives ;
- La maintenance matérielle des boîtiers.

Ce contrat de maintenance convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un contrat de services et de maintenance sans mise en concurrence (articles 27 et 30 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) avec la société YOUTRANSACTOR SAS pour un montant annuel de 810 € HT non révisable. Ce contrat est établi pour la période allant du 01.01.2019 au 31.12.2020.

DECISION N° 2018-169 DU 26 DECEMBRE 2018 (L 2122.22 alinéa 4)

SPECTACLE DANS LES ECOLES MATERNELLES OU ELEMENTAIRES – MARCHÉ SUR PROCEDURE ADAPTEE

La Ville a la volonté, sur proposition de la Directrice de l'école maternelle des POILUS à Montbéliard, d'organiser une représentation de spectacle pour les enfants de son établissement, dans les locaux de la maternelle des Poilus.

La Ville a l'opportunité de travailler avec Planète Mômes représentée par Laurent BERNARD qui propose un spectacle intitulés "Sur la piste des arts" le mardi 22 janvier 2019 à 10 h 00.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide, sur le fondement de l'article 30 - 3° a) du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics stipulant que les acheteurs peuvent passer un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence pour l'acquisition d'une performance artistique unique, de signer un contrat d'engagement avec Planètes Mômes, 1, place Aristide Briand 70000 NAVENNE, représentée par Laurent BERNARD.

Le coût total des prestations s'élève à un forfait de 246 euros soit 4.73 euros HT par élève (représentation et frais de déplacement compris).

DECISION N° 2018-170 DU 28 DECEMBRE 2018 (L 2122.22 alinéa 4)

CONTRATS DE MAINTENANCE DES PARKINGS EN OUVRAGE MARCHES SUR PROCEDURE ADAPTEE

Il est nécessaire dans le cadre de la réglementation en vigueur de procéder à la maintenance préventive et corrective des diverses installations des parkings en ouvrage.

Une consultation a été engagée selon la procédure adaptée (article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) par le biais de lettres de consultation, avec une remise des offres fixée au 05 novembre 2018 et au 19 novembre 2018.

Le montant annuel des prestations de ces contrats s'élèvera pour l'année 2019, aux montants suivants :

Localisation	Type de maintenance	Société retenue	Prix 2019 en € HT
Parkings : Alliés - Blancheries - Velotte	Ascenseurs	2MA	3 000,00
Parkings : Alliés - Velotte	Centrale Co	DRAEGER	2 325,00
Parkings : Alliés – Blancheries - Velotte	Grilles et portes d'accès	SCHINDLER	2 550,00
Parking : Velotte	Groupe électrogène	ITM	625,00
Parking : Velotte	Portes automatiques	SCHINDLER	450,00
Parking : Velotte	Portes coupe-feu	KONE	1 925,00
Parkings : Blancheries - Velotte	Sources centrales	EIMI ELEC	572,00
Parking : Alliés	Ventilation	AEIMI	1 296,00

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer les contrats de maintenance, avec les sociétés mentionnées ci-avant aux prix fixes tels que susmentionnés aux marchés désignés ci-dessus, pour une durée de 1 an, avec tacite reconduction par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 4 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2023 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties. L'ensemble des contrats prendra effet au 1^{er} janvier 2019.

DECISION N° 2018-171 DU 26 DECEMBRE 2018 (L 2122.22 alinéa 4)

CONTRAT DE MAINTENANCE DES LOGICIELS LOISICIEL, RESTOCARTE, SCOLARICIEL ET PORTAIL FAMILLE – SOCIETE TECHNOCARTE – MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

L'ancien contrat de maintenance souscrit pour les logiciels Technocarte arrivera à échéance au 31/12/2018 et que seule la société Technocarte assure la maintenance de ces logiciels.

Cette société propose un nouveau contrat de maintenance comprenant notamment :

- Un service d'assistance fonctionnel et technique du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30 les jours ouvrés,
- La fourniture des mises à jour du logiciel.

Ce contrat de maintenance convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Conformément à l'article 30 Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de maintenance avec la société Technocarte pour un montant annuel de 5 446,28 € HT, révisable selon la formule : prix de départ * (0,15 + 0,85 S1/S0), contrat d'une durée de 12 mois, puis renouvelable tacitement jusqu'au 31/12/2023.

DECISION N° 2018-172 DU 27 DECEMBRE 2018 (L 2122.22 alinéa 9)

DON D'ARCHIVES PRIVEES

Monsieur Jean LENOTRE demeurant au 17, rue Paul Martin à MONTPELLIER (34000) souhaite faire don aux Archives Municipales de Montbéliard, à titre gratuit, d'un cahier de recherches concernant les horloges et boîtes à musique du Musée Beurnier, de 30 objets de propagande vichyste, d'une photographie de Mme L'Epée et de 7 publications sur la période de la Seconde Guerre mondiale.

Ces documents ont un intérêt historique pour la Ville et le Pays de Montbéliard.

Ces documents, dont l'inventaire est annexé à la présente décision, seront conservés aux Archives Municipales de Montbéliard qui les communiqueront selon les lois, décrets et règlements qui régissent les Archives Municipales.

Monsieur Jean LENOTRE en autorise l'utilisation gratuite par la Ville et les usagers.

Ces documents viendront enrichir la collection des Archives municipales et seront archivées sous la cote 94S.

Ce don n'est grevé ni de conditions, ni de charges.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter le don de Monsieur Jean LENOTRE et d'inclure ces documents dans les collections des Archives Municipales.

DECISION N° 2018-173 DU 27 DECEMBRE 2018 (L 2122.22 alinéa 9)

DON D'ARCHIVES PRIVEES

Monsieur Michel RILLIOT, président de la Société belfortaine d'émulation, souhaite faire don aux Archives Municipales de Montbéliard, à titre gratuit, d'une publication non-identifiée sur l'histoire de Montbéliard, 8 photographies (XIXe siècle – début XXe siècle), 1 carte postale et une carte « Pour les sinistrés du bombardement de 1943.

Ces documents ont un intérêt historique pour la Ville et le Pays de Montbéliard.

Ces documents, dont l'inventaire est annexé à la présente décision, seront conservés aux Archives Municipales de Montbéliard qui les communiqueront selon les lois, décrets et règlements qui régissent les Archives Municipales.

La Société belfortaine d'émulation, en autorise l'utilisation gratuite par la Ville et les usagers.

Ces documents viendront enrichir la collection des Archives Municipales et seront archivées sous la cote 1S189.

Ce don n'est grevé ni de conditions, ni de charges.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter le don de la Société belfortaine d'émulation et d'inclure ces documents dans les collections des Archives Municipales.

DECISION N° 2018-174 DU 26 DECEMBRE 2018 (L 2122.22 alinéa 4)

CONTRAT DE MAINTENANCE DU PROGICIEL LOGIPOLWEB - SOCIETE AGELID – MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

La Ville de Montbéliard a fait l'acquisition du progiciel LogipolWeb, progiciel utilisé par la Police Municipale pour les écrits judiciaires (main courante et infractions), auprès de la société AGELID.

Seule la société AGELID peut assurer la maintenance du progiciel et du serveur d'hébergement.

Cette société propose un contrat de maintenance et d'hébergement comprenant notamment :

- Une assistance technique et fonctionnelle ;
- Une maintenance corrective ;
- Un hébergement informatique avec des services de sauvegarde et de support technique et une disponibilité d'hébergement, de service et de stockage de 99.5 % minimum ;
- Une assistance téléphonique du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, sauf jours fériés.

Ce contrat de maintenance convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Conformément à l'article 30 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics), le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de maintenance avec la société AGELID – 20 rue de l'Eglise – 76220 ERNEMONT LA VILLETTE, prenant effet au 01.01.2019 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir dépasser une durée totale de cinq ans, soit le 31/12/2023, pour un montant annuel de 636 € HT révisable selon la formule indiquée sur le contrat.

DECISION N° 2018-175 DU 28 DECEMBRE 2018 (L 2122.22 alinéa 4)

AMENAGEMENT DU PARVIS DE LA GARE - LOT 1 AMENAGEMENTS PAYSAGERS – AVENANT N° 1

La décision n° 2017-099 du 25 septembre 2017 a attribué le marché d'aménagement du parvis de la gare lot 1 Aménagements paysagers au groupement d'entreprises ID VERDE/TECHNOVERT/DUC ET PRENEUF pour un montant de 523 842,27 € HT.

Il a été nécessaire de procéder à une modification des travaux prévus au marché et à un ajustement en plus-value du montant des travaux.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n° 1 du lot 1 avec le groupement ID VERDE/TECHNOVERT/DUC ET PRENEUF pour un montant de 7 947,97 € HT (sept mille neuf cent quarante-sept euros quatre-vingt-dix-sept cents).

DECISION N° 2018-176 DU 28 DECEMBRE 2018 (L 2122.22 alinéa 10)

VENTE DE MATERIEL D'ECLAIRAGE PUBLIC

Il est nécessaire de procéder à la vente de matériel d'éclairage public obsolète.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de vendre ce matériel à l'entreprise DERICHEBOURG sise 14, rue Marcel Paul 70400 HERICOURT pour un montant de 64,80 € TTC.

DECISION N° 2018-177 DU 1^{ER} JANVIER 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

ACTIVITES PERISCOLAIRES – CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES – MARCHÉ NEGOCIE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Montbéliard souhaite proposer des activités spécifiques dans le cadre du périscolaire.

Pour construire les parcours éducatifs mis en œuvre et pour compléter l'action de ses propres services, la Ville de Montbéliard souhaite faire appel à des prestataires extérieurs.

Considérant la spécificité des activités proposées par chaque prestataire et les circonstances particulières de réalisation des prestations, à des conditions financières compatibles avec les moyens municipaux disponibles, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer, sur le fondement de l'article 30: 8° et 10° du Décret relatif aux marchés publics, les contrats de prestations pour la période de janvier à juin 2019 avec :

- l'ASCAP de Montbéliard, section Tennis de table, pour un montant de 360 €,
- l'association Ecole de Muay de Montbéliard, pour un montant de 360 €,
- l'association Urban Thiossane, pour un montant de 720 €,
- l'association Roi Blanc de Montbéliard, pour un montant de 360 €,
- Mme Françoise KURTZ, pour un montant de 540 €,
- Mme Marie-Mélanie POUMIER, pour un montant de 1 110 €.

Ces montants ne sont pas grevés de TVA.

DECISION N° 2019-001 DU 9 JANVIER 2019 (L 2122.22 alinéa 10)

VENTE DE MATERIEL D'ECLAIRAGE PUBLIC

Il est nécessaire de procéder à la vente de matériel d'éclairage public obsolète.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de vendre ce matériel à l'entreprise DERICHEBOURG sise 14, rue Marcel Paul - 70400 HERICOURT pour un montant de 201.30 € TTC.

DECISION N° 2019-002 DU 14 JANVIER 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

CONTRAT D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CLIMATISATION – MARCHÉ SUR PROCEDURE ADAPTEE

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (article 27 du Décret du 25 mars 2015 relatif aux Marchés Publics) par le biais de demandes de devis.

Considérant les 3 réponses reçues, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat d'entretien des installations de climatisation avec la société ENGIE AXIMA sise Tour T1 – 1 Place Samuel de Champlain – Faubourg de l'Arche – 92930 PARIS LA DEFENSE pour un montant de 3 968.00 € HT pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

DECISION N° 2019-003 DU 13 JANVIER 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

MEDIATHEQUE – CONTES POUR ENFANTS ANNEE 2017 – MARCHE DE SERVICES SUR PROCEDURE ADAPTEE

La Ville de Montbéliard a la volonté d'organiser à la Médiathèque, au cours de l'année 2019, des séances régulières de contes pour les enfants, intitulées "La Ronde des Histoires".

L'association "A la Lueur des Contes" propose plusieurs conteurs susceptibles d'animer ces séances, à des conditions financières compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer, sur le fondement de l'article 27 du Décret du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, le contrat de prestations de service de 4 séances de la Ronde des Histoires, avec l'association "A la Lueur des Contes", pour un montant de 1100 € HT (association non assujettie à la TVA).

DECISION N° 2019-004 DU 14 JANVIER 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS - ANNEES 2019 RENOUVELABLE 2020 – 2021 – 2022 - ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDES - PROCEDURE ADAPTEE

Dans le cadre de ses activités le service Bâtiments – Logistique – Espaces publics doit faire exécuter, pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021, des travaux d'entretien de la voirie ou d'espaces publics.

Ces travaux sont déterminés au fur et à mesure des besoins par bons de commandes.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence à l'Est Républicain avec une remise des offres fixée au 3 décembre 2018.

Considérant les 4 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que les offres retenues sont conformes au cahier des charges et proposent un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un accord cadre avec l'entreprise EUROVIA (25200 MONTBELIARD) pour un montant minimal de 800 000 € HT et maximal de 3 200 000,00 € HT pour une durée de 4 ans.

DECISION N° 2019-005 DU 26 JANVIER 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

REPORTAGES PHOTOGRAPHIQUES POUR LES MUSEES – MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

La Ville de Montbéliard a décidé de confier, par marché à procédure adaptée, la réalisation des reportages photographiques pour les Musées.

Une consultation a été engagée par messagerie le 10 octobre 2018 avec remise des offres fixée au 23 novembre 2018 à 12 heures.

Considérant l'unique offre reçue, considérant qu'en égard aux critères définis dans le règlement de consultation, l'offre de Madame Dorine MAILLOT – Photographe, est conforme aux besoins de la Ville et compatible avec les moyens municipaux disponibles et conformément à l'article 30 du Décret relatif aux Marchés Publics, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer avec Madame Dorine MAILLOT, domiciliée 4, rue de l'Ecole de Berne à Seloncourt (25230) le marché relatif aux Reportages photographiques pour les Musées de Montbéliard, pour une durée de un an, renouvelable dans la limite de trois fois, pour un montant de 600 euros HT (six cents euros) par reportage photographique et dans la limite de 3 000 euros HT (trois mille euros) par période, auxquels s'ajouteront les contributions dues à l'AGESSA.

DECISION N° 2019-006 DU 17 JANVIER 2019 (L 2122.22 alinéa 17)

ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES VEHICULE APPARTENANT A MME MONIQUE BROUILLARD

Un sinistre a eu lieu le 10 janvier 2019 entre un véhicule municipal et le véhicule de Mme Monique BROUILLARD.

La responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard.

Le véhicule municipal n'a pas subi de dommages.

Considérant Montbéliard et demande le remboursement des dommages selon facture de la SA RENAULT RETAIL GROUP MONTBELIARD – Rond-Point du Pied des Gouttes – 25200 MONTBELIARD.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de procéder au règlement de la facture à la SA RENAULT RETAIL GROUP MONTBELIARD – Rond-Point du Pied des Gouttes – MONTBELIARD (25200), pour la somme de 394,36 € (trois cent quatre-vingt-quatorze euros trente-six cents).

DECISION N° 2019-007 DU 23 JANVIER 2019 (L 2122.22 alinéa 10)

VENTE TENUE VESTIMENTAIRE POLICE MUNICIPALE

Considérant la mutation professionnelle d'un agent de la Police Municipale de Montbéliard dans une Communauté de Communes et considérant que le Président de la Communauté de Communes recevant cet agent est disposé à racheter la tenue vestimentaire de cet agent, pour la somme de 1 800 €, par délibération du 20 décembre 2018, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de vendre à la Communauté de Communes Sud Territoire (8 place Raymond Forni – 90100 DELLE) la tenue vestimentaire pour la somme de 1 800 € TTC.

DECISION N° 2019-008 DU 26 JANVIER 2019 (L 2122.22 alinéa 2)

MEDIATHEQUE – VENTE DE DOCUMENTS DECLASSES

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 février 2018 autorisant la vente ou le don de documents déclassés de la Médiathèque.

La Médiathèque de Montbéliard souhaite mettre en vente des documents déclassés du mardi 5 février au samedi 16 février 2019 (période reconductible en fonction des résultats de la vente).

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide la mise en vente de :

- 3 347 livres au prix unitaire de 0.50€ ;
- 850 livres au prix unitaire de 1€ ;
- 144 lots de périodiques au prix de 1€ ;
- 432 CD au prix unitaire de 1 € ;
- 175 vinyles au prix unitaire de 3 € ;
- 5 coffrets de vinyles au prix unitaire de 5 €.

Les documents non vendus pourront être cédés à titre gratuit, dans les conditions définies par la délibération du 5 février 2018.

DECISION N° 2019-009 DU 23 JANVIER 2019 (L 2122.22 alinéa 5)

GYMNASSE VIETTE - MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ENTENTE MONTBELIARD BELFORT ASCAP RUGBY

L'association a des actions permanentes et régulières sur Montbéliard, notamment son école de rugby, et elle a des besoins de locaux pour accueillir les adhérents et les parents.

Des aménagements sportifs dédiés à la pratique du rugby sont à proximité du gymnase Viette.

Des espaces et des aménagements dans le gymnase Viette (vestiaires, douches, sanitaires) sont disponibles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de passer et de signer une convention de mise à disposition de locaux aux conditions suivantes :

- durée : 3 ans à compter du 1^{er} Février 2019
- loyer à titre gratuit
- les frais de fonctionnement (eau – électricité – chauffage) seront pris en charge par la Ville de Montbéliard (abonnements, consommations et maintenance)
- l'association prendra en charge les frais de téléphone et/ou d'informatique et/ou d'alarme (installation, abonnement, consommation et maintenance)
- l'association assurera l'entretien ménager des locaux (nettoyage et produits consommables)

DECISION N° 2019-010 DU 23 JANVIER 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

CONTRAT DE MAINTENANCE DES LOGICIELS HELIX PLANNING – SOCIETE HOROQUARTZ

L'ancien contrat de maintenance souscrit pour les logiciels HELIX est arrivé à échéance le 31/12/2018 et seule la société Horoquartz assure la maintenance de ce logiciel.

Cette société propose un nouveau contrat de maintenance comprenant un service d'assistance téléphonique à l'utilisation du progiciel du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 14h à 18h.

Ce contrat de maintenance convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de maintenance sans publicité ni mise en concurrence (article 30 du décret relatif aux marchés publics) avec la société Horoquartz pour un montant annuel de 1446.60 € HT, contrat d'une durée de 12 mois, à partir du 01 janvier 2019.

DECISION N° 2019-011 DU 24 JANVIER 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

REGIE PUBLICITAIRE – ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES – ANNEE 2019

La Ville a des besoins en matière de régie publicitaire pour les publications municipales et la recherche de partenaires pour les manifestations événementielles organisées par la Ville.

Le montant maximum annuel du marché est fixé à 12 000 € HT.

La société M.C.C. propose une prestation conforme aux besoins de la Ville et à des conditions financières compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Conformément à l'article 30 8° du Décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'accord-cadre à bons de commande avec la société M.C.C. à 25115 POUILLEY-LES-VIGNES, aux conditions suivantes :

- durée du marché : 1 an à compter de sa notification
- montant maximum HT : 12 000 €
- pour la vente d'espaces publicitaires pour "Montbéliard A la Une" et les autres publications de la Ville, la société MCC percevra une rémunération de 35 % HT des recettes de publicités facturées aux annonceurs par la Ville. Pour "Montbéliard L'Essentiel", le chiffre d'affaire par numéro à atteindre par le prestataire est au minimum de 3 200 €.

- pour la recherche de partenaires pour les manifestations évenementielles organisées par la Ville, la société MCC percevra une rémunération de 15 % HT des recettes de partenariat facturées par la Ville. Le chiffre d'affaire minimum à atteindre sera défini en concertation avec les parties et notifié au prestataire.

DECISION N° 2019-012 DU 25 JANVIER 2019 (L 2122.22 alinéa 5)

HALTE NAUTIQUE – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE FLUVIAL AVEC VOIES NAVIGABLES DE FRANCE- ANNEE 2019

La convention conclue avec Voies Navigables de France portant sur les installations de la halte nautique est arrivée à expiration.

Il y a lieu de poursuivre cette mise à disposition.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure avec Voies Navigables de France une convention d'occupation temporaire du domaine public aux conditions suivantes :

- Equipements concernés : bâtiment d'activité et d'accueil, linéaire de quai, trois pontons, une rampe de mise à l'eau et un plan d'eau de 3 170 m²
- Durée : année civile 2019
- Redevance : montant annuel de 4 183,95 €.

DECISION N° 2019-013 DU 28 JANVIER 2019 (L 2122.22 alinéa 8)

RETROCESSION CONCESSION HINIGER

Monsieur HINIGER Gilbert a acquis une concession cinquantenaire le 16 décembre 1999 au cimetière de Montbéliard pour un montant de 6 970 Francs (1 368,35 €).

Monsieur HINIGER Gilbert a émis le souhait de rétrocéder cette concession à la commune de Montbéliard, le 19 septembre 2018.

La demande émane du titulaire originel de la concession.

La concession est libre de tout corps et de tout monument.

La demande de rétrocession intervient durant la première moitié de la durée initiale.

Conformément aux dispositions de l'arrêté municipal n° 2016-1225/AG du 19 décembre 2016 portant règlement de police du cimetière de Montbéliard, le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter la rétrocession de la concession située Cimetière du Nord Columbarium-57 et de rembourser Monsieur HINIGER Gilbert la somme de 512,90 € au titre de la durée inutilisée restant à courir sur cette concession en application des dispositions de l'article 24 du règlement du cimetière visé ci-dessus.

DECISION N° 2019-014 DU 30 JANVIER 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

ETUDE PRE OPERATIONNELLE EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UNE OPAHRU MARCHÉ SUR PROCEDURE ADAPTEE

La Ville souhaite réaliser éventuellement une étude OPAHRU dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville » et de l'axe de travail n° 1 - de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville, et a besoin au préalable d'une étude pré-opérationnelle.

Une consultation a été réalisée par procédure adaptée par publicité au BOAMP le 10 décembre 2018 avec remise des offres au 7 janvier 2019.

L'offre du groupement CODRA/ALTEREA est économiquement la plus avantageuse.

Conformément à l'article 30 du Décret du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de faire l'acquisition d'une prestation d'étude auprès du groupement CODRA/ALTEREA pour un montant 54 220 € HT.

REPERTOIRE ALPHABETIQUE

<u>Numéro/Date</u>		<u>Pages</u>
<u>Délibération</u>		
- C -		
2019-11.02-1	Conseil Municipal – Installation de Monsieur Gilles BORNOT – Conseiller Municipal	2
2019-11.02-2	Commissions Municipales – Nomination d'un membre à la Commission n°5 suite à la démission de Monsieur Roger CEGLINSKI	3
2019-11.02-3	Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – Membres – Modification suite à démission	4
2019-11.02-4	Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Election d'un membre suite à démission	4
2019-11.02-9	Cimetières – Reprises administratives des concessions perpétuelles et centenaires	32
- D -		
2019-11.02-5	Délégations du Conseil Municipal du Maire – Modifications	6
2019-11.02-6	Débat d'Orientations Budgétaires – Rapport d'Orientations Budgétaires – Exercice 2019	7
2019-11.02-7	Département du Doubs – Contrat P@C 25	30
	Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal	40
- G -		
2019-11.02-11	Garantie d'emprunt à la Société Anonyme d'HLM Néolia - Réhabilitation de 39 logements sis 1, 2 et 2A rue du Grand Chênois à Montbéliard	34
2019-11.02-12	Garantie d'emprunt à la Société Anonyme d'HLM Néolia – Réhabilitation de 32 logements sis 1, 3, 5 et 7 rue Renaud de Bourgogne à Montbéliard	34
- I -		
2019-11.02-10	Immeuble 99, Faubourg de Besançon – Désaffectation et déclassement du domaine public	33

- M -

2019-11.02-14	Motion relative à l'augmentation des charges pesant sur le fonctionnement du SDIS – Soutien à la motion adoptée par le Conseil Départemental du Doubs	37
----------------------	---	----

- P -

2019-11.02-8	Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois	31
2019-11.02-13	Partenariat culturel entre les Villes de Belfort et Montbéliard – Année 2019	34